

Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure

50 Avenue de Pertison
51800 Sainte Ménéhould

Tél : 03.26.60.68.94

Mobile : 06.32.41.72.59

Courriel : smavas@smavas.fr

Site internet : www.smavas.fr



RAPPORT D'ACTIVITES 2019

Table des matières

I.	Introduction.	1
A.	Présentation du SMAVAS.	1
B.	Le réseau hydrographique.....	2
II.	Programme d'entretien des cours d'eau.	5
B.	Travaux d'entretien 2019.	9
III.	Suivi et surveillance des aménagements	11
A.	Suivi et surveillance.	11
B.	Veille technique, conseils et montage de dossiers.	13
IV.	Etudes, projets et travaux d'aménagement et de restauration des cours d'eau et des annexes hydrauliques en 2019.....	14
A.	Programme pluriannuel de restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents :.....	14
B.	Programme de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre (2020)	20
C.	Projet de création/restauration d'annexes hydrauliques (bras morts) et diversification de zones humides sur la vallée de l'Aisne marnaise amont à Sainte-Menehould (partenariat SMAVAS/FDPPMA51)	30
D.	Mission de maîtrise d'œuvre relative au rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne au droit des ouvrages de Sainte-Menehould	34
E.	Communication, animation et sensibilisation.....	38
V.	Projets 2020.	41

I. Introduction.

Ce rapport présente les différentes missions réalisées au cours de l'année 2018 par le technicien du syndicat, DEMAUX Gauvin.

A. Présentation du SMAVAS.

Le SMAVAS est le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure, dont le siège est fixé à Sainte-Menehould. Il a été créé suite à l'arrêté préfectoral du 18 novembre 1997 et remplace le SIAVAS (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure), instauré en 1971. Il est actuellement présidé par M. COYON Christian.

Le rôle du syndicat est d'appréhender les travaux de restauration et d'entretien des masses d'eau dont il a la gestion, d'effectuer des suivis des milieux, mais aussi d'informer et d'aider des communes, de conseiller et sensibiliser les riverains, ...

Toutes les opérations entreprises ont pour but d'améliorer la qualité physique, physico-chimique et biologique de l'eau et du milieu. Les actions de restauration des cours d'eau sont principalement orientées sur l'amélioration de la qualité physique des cours d'eau, qui contribue à l'autoépuration des eaux et conditionne en grande partie la qualité biologique des milieux aquatiques.

B. Le réseau hydrographique.

- Cf. Carte du réseau hydrographique de l'Aisne Supérieure et du SMAVAS au 1^{er} janvier 2019
- Cf. Carte du bassin versant de l'Aisne Supérieure et du SMAVAS au 1^{er} janvier 2019

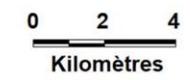
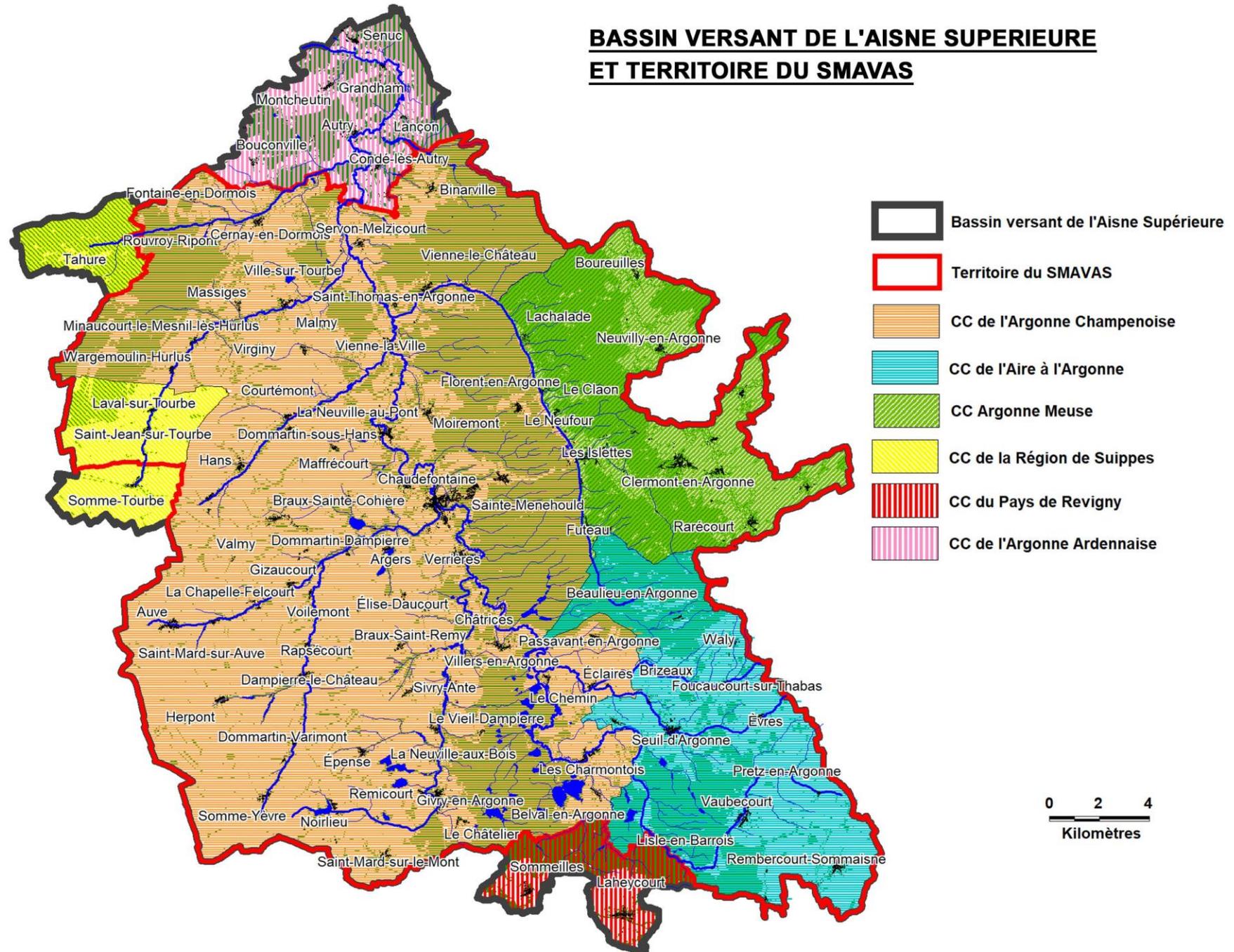
Les masses d'eau du SMAVAS font partie du bassin hydrographique de l'Oise, et plus précisément de l'unité hydrographique de l'Aisne amont. L'Aisne amont, localisée essentiellement dans le département de la Marne et de la Meuse (mais également une petite partie aval dans les Ardennes jusqu'à la confluence avec l'Aire), reçoit de nombreux affluents dont les principaux sont la Bionne, la Tourbe, l'Ante, l'Auve, l'Yèvre, la Biesme et la Dormoise, auxquels s'ajoutent un réseau très dense constitué essentiellement par les « ruisseaux d'Argonne ».

Le SMAVAS est compétent sur quasiment l'ensemble du réseau hydrographique de l'« Aisne Amont » (sauf partie ardennaise de l'« Aisne Amont » et 3 autres communes de tête de bassin versant non adhérentes). Le SMAVAS gère donc environ 870 km de cours d'eau !

En 2019, la Communauté de communes Argonne-Meuse a adhéré au SMAVAS pour l'ensemble du bassin versant de l'Aisne situé sur son territoire (correspondant au sous-bassin versant de la Biesme). L'ensemble de la compétence « GEMAPI » a été transférée au SMAVAS. Quatre communautés de communes ont transféré leur compétence GEMAPI au SMAVAS.

Pour les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau et/ou de zones humides, le SMAVAS est compétent sur l'ensemble du réseau hydrographique.

BASSIN VERSANT DE L'AISE SUPERIEURE ET TERRITOIRE DU SMAVAS



II. Programme d'entretien des cours d'eau.

Depuis 2014, dans le cadre de ses programmes pluriannuels d'entretien le SMAVAS œuvre pour une « gestion différenciée » des cours de son territoire en fonction des différents enjeux rencontrés (enjeux écologique, inondation, érosion, tourisme, ...).

En 2019, avec le 11^{ème} programme d'intervention de l'AESN, le SMAVAS a redéfini son programme pluriannuel d'entretien de cours d'eau et mis en place deux modes de gestion :

- Une « **gestion active et différenciée** » des cours d'eau dynamiques avec apport régulier de bois en lit mineur : l'Aisne marnaise, la Biesme et le ruisseau de Beauchamp (maintien d'un programme pluriannuel d'entretien avec fréquence d'intervention régulière, tous les 6 ans). Ce linéaire cumulé d'environ 100 km correspond à 10% du linéaire de cours d'eau du SMAVAS.
- Une « **gestion passive et contrôlée** » : pas de programme d'intervention sur les cours d'eau (ou portions de cours d'eau) caractérisés par une faible dynamique fluviale (peu d'apport de bois au sein du lit mineur) et/ou des enjeux « humains » très limités : réseau hydrographique restant d'un linéaire cumulé de 800 km, soit 90% du linéaire de cours d'eau du SMAVAS. Toutefois, des interventions ponctuelles sont possibles pour des situations urgentes sur des secteurs à enjeux « inondation » ou « érosion » (ouvrages d'art, traversées de village, infrastructures routières) ou en présence de gros volumes d'embâcles liés à un événement climatique exceptionnel. Pour permettre une intervention urgente du SMAVAS et couvrir l'ensemble du réseau hydrographique, le syndicat dispose d'un Marché à bons de commandes couvrant l'ensemble du territoire.

PROGRAMME DE GESTION DIFFERENCIEE DES COURS D'EAU DU SMAVAS

Gestion active et différenciée :

100 km de cours d'eau concernés, soit 10 % du linéaire de cours d'eau du SMAVAS

➔ **Rivières dynamiques** (apport régulier de bois au sein du lit mineur) :

- l'Aisne Marnaise,
- la Biesme
- le ruisseau de Beauchamp.

Méthode de Gestion active et différenciée :

⇒ Fréquence d'intervention : tous les 6 ans

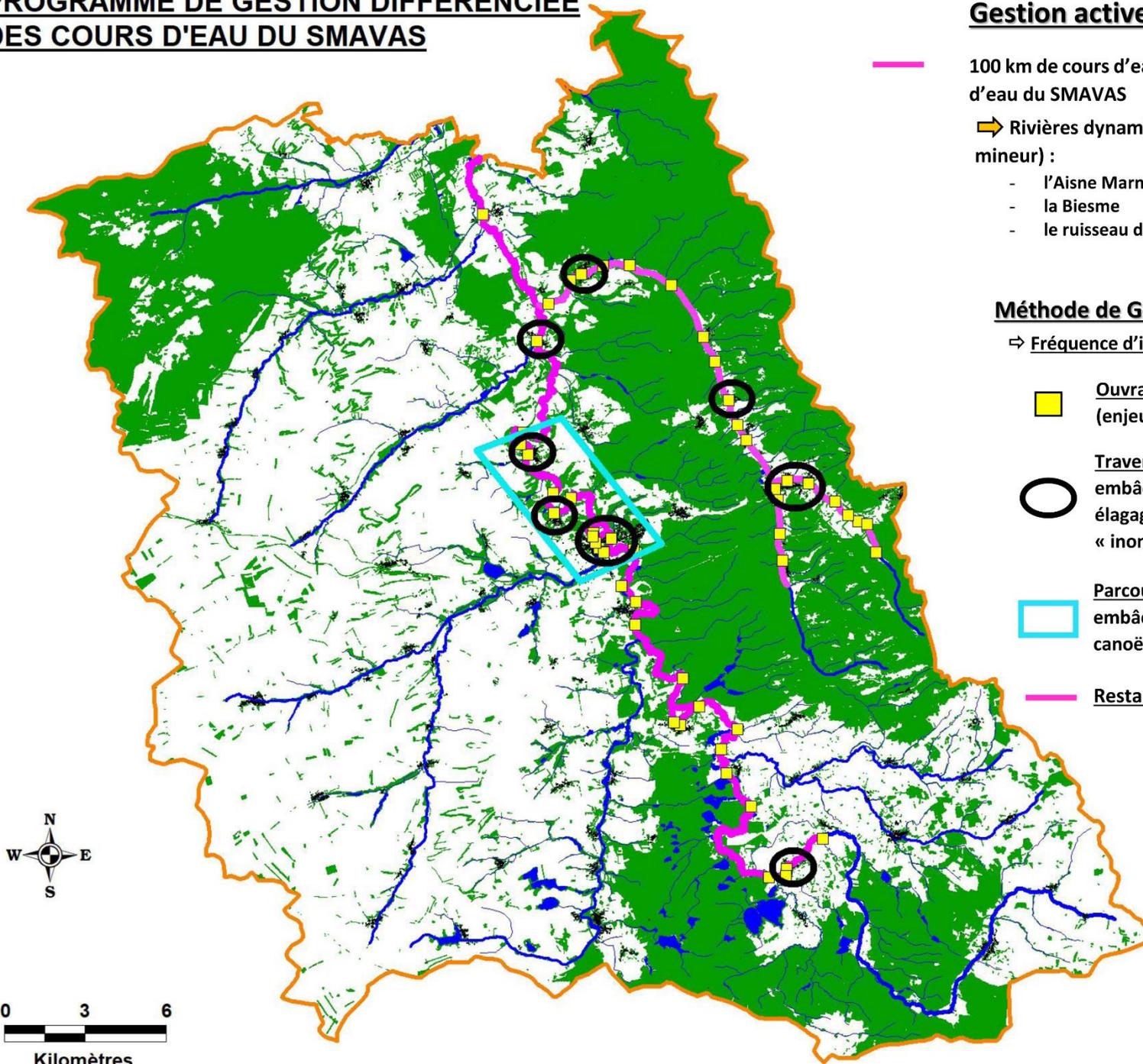
■ Ouvrages d'art : retrait systématique des embâcles (enjeux « inondation », « érosion »)

○ Traversées de village : retrait systématique des embâcles, abattage des arbres déstabilisés et élagage sélectif des branches basses (enjeux « inondation » et « érosion »).

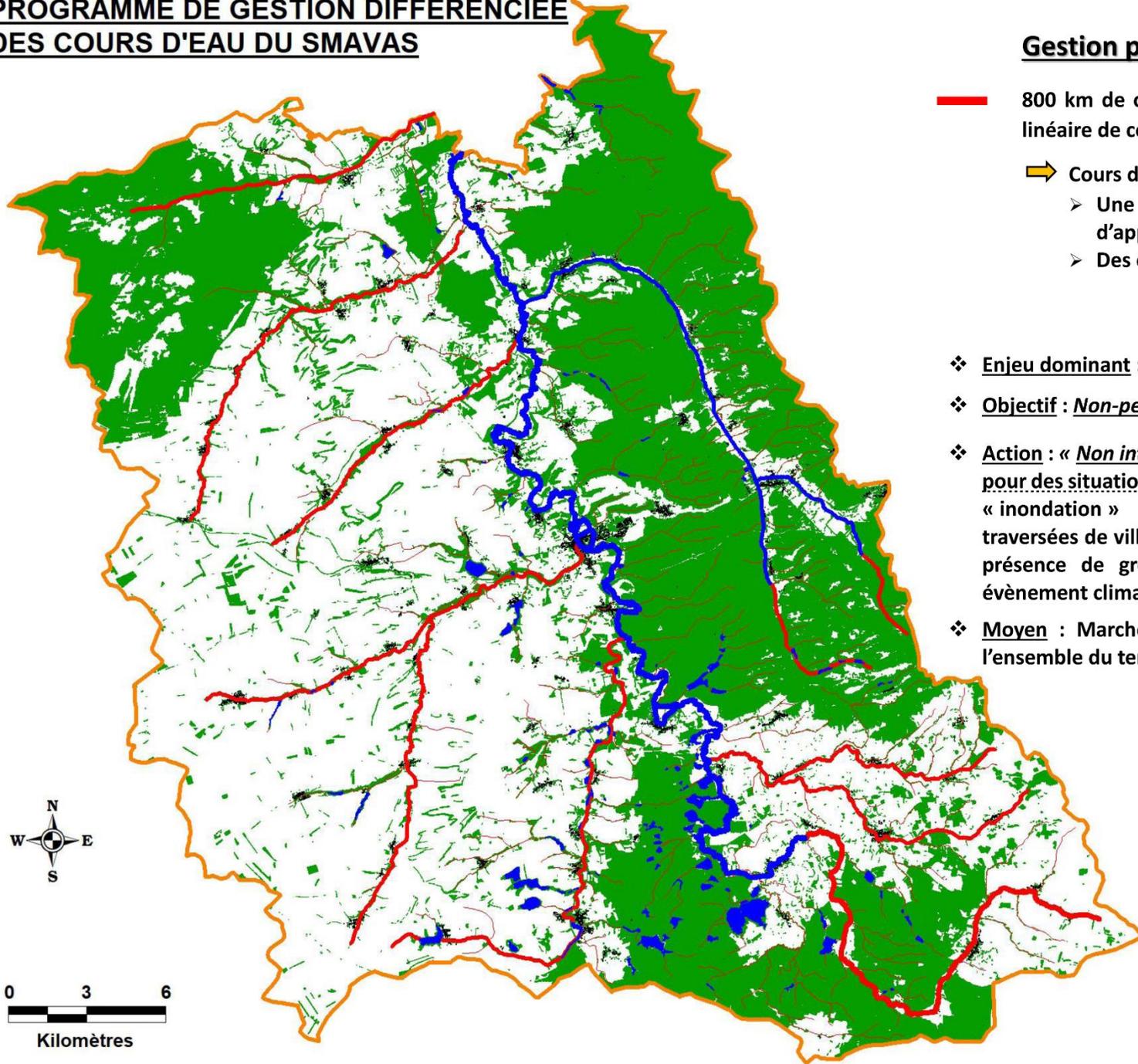
□ Parcours « Canoë » : retrait systématique des embâcles faisant obstacle à la bonne circulation des canoë-kayak (enjeu « tourisme/loisir »).

— Restant du linéaire :

- Retrait uniquement des gros embâcles
- Abattage des gros arbres déstabilisés
- Conservation maximale :
 - Des embâcles
 - Des arbres morts ou dépérissants
 - Des branches basses
- Création et entretien de saules têtards
- Portions de cours d'eau en déficit d'habitats : façonnement et calage en pied de berges des arbres déstabilisés abattus (si aucun risque de remobilisation)



PROGRAMME DE GESTION DIFFERENCIEE DES COURS D'EAU DU SMAVAS



Gestion passive et contrôlée :

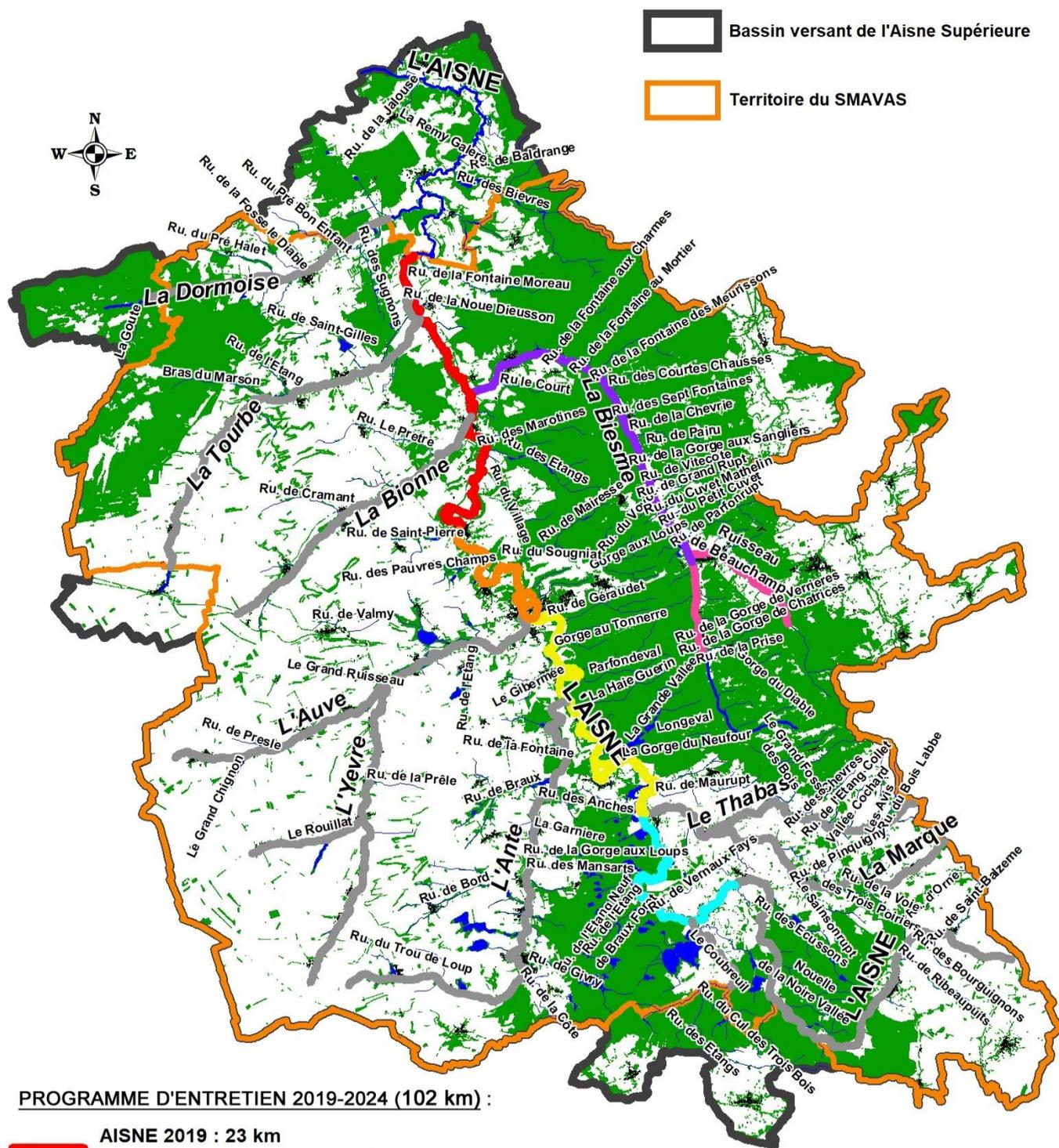
— 800 km de cours d'eau concernés, soit 90 % du linéaire de cours d'eau du SMAVAS

- ➔ Cours d'eau (ou portions) caractérisés par :
- Une faible dynamique fluviale (peu d'apport de bois au sein du lit mineur)
 - Des enjeux « humains » très limités



- ❖ Enjeu dominant : *Environnemental*
- ❖ Objectif : *Non-perturbation du milieu aquatique*
- ❖ Action : « *Non intervention* », hormis ponctuellement pour des situations urgentes sur des secteurs à enjeux « inondation » ou « érosion » (ouvrages d'art, traversées de village, infrastructures routières) ou en présence de gros volumes d'embâcles liés à un évènement climatique exceptionnel.
- ❖ Moyen : Marché à bons de commandes couvrant l'ensemble du territoire.

Programme Pluriannuel d'Entretien 2019-2024

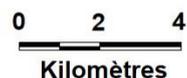


PROGRAMME D'ENTRETIEN 2019-2024 (102 km) :

- AISNE 2019 : 23 km
La Neuville au Pont -> Dépt 08
- AISNE 2020 : 13 km
Sainte-Ménéhould + Bras -> La Neuville au Pont
- AISNE 2021 : 23 km
Confluence Hardillon -> Sainte-Ménéhould
- BIESME Amont et BEAUCHAMP 2022 : 11 km
Biesme (de la confluence Ru. de la Prise) -> Les Islettes
+ Beauchamp (depuis la Ferme de Beauchamp)
- AISNE 2023 : 15 km
Limite 55/51 Senard -> Confluence Hardillon
- BIESME Aval 2024 : 17 km
Les Islettes -> Confluence Aisne

GESTION PASSIVE ET CONTROLÉE
du réseau hydrographique restant
(Géré en régie par le SMAVAS) :
 - Pas de programme d'entretien
 - Uniquement interventions ponctuelles
 urgentes sur secteurs à enjeux "humains"
 (abords ouvrages d'art et traversées de
 village, ou très gros volumes d'embâcles
 liés à un événement climatique exceptionnel).

ou

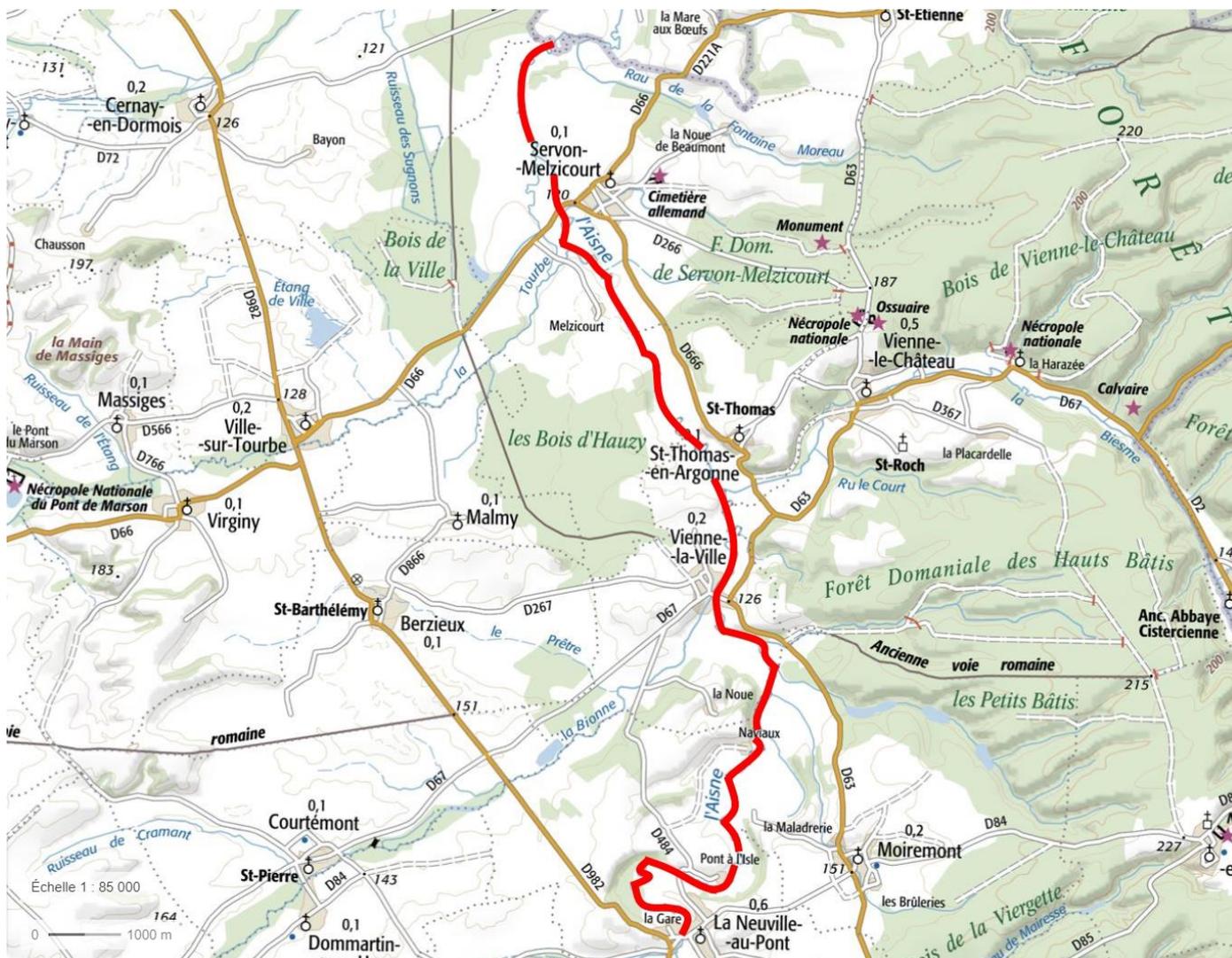


B. Travaux d'entretien 2019.

Les travaux d'entretien 2019 ont porté sur :

- **L'Aisne de La Neuville-au-Pont à la limite départementale Marne-Ardennes (23 km)**

⇒ Travaux réalisés par l'Entreprise Alex Nature. Les travaux ont débuté le 9 juillet 2019, se sont terminés le 2 août 2019 et ont été réceptionnés le 5 septembre 2019. Le coût des travaux s'élève à 35 650 € TTC.



- **Opérations d'entretien ponctuelles urgentes (linéaire en gestion passive et contrôlée)**

Un marché à bon de commande sur 4 ans a été mis en œuvre en 2016 pour pouvoir intervenir sur des opérations d'entretien urgentes sur l'ensemble du réseau hydrographique et notamment sur le réseau hydrographique en « gestion passive et contrôlée ».

Les travaux sont réalisés par l'entreprise « Alex Nature ».

En 2019, plusieurs interventions ont été réalisées sur l'Aisne ou affluents :

- Intervention sur l'Hardillon et l'Aisne sur les communes de Passavant-en-Argonne et Le Chemin suite à de violents orages et une mini-tornade survenus le 9 août sur ces communes et qui a fait de gros dégâts sur la ripisylve au droit de son passage (gros volumes d'embâcles bouchant ces 2 rivières à de multiples endroits). Les travaux ont consisté au retrait des embâcles.
- Intervention sur l'Aisne à dans la traversée de Sommaisne : fauche des banquettes végétalisées (une fauche au printemps et une fauche avant la période de hautes eaux fin octobre).

III. Suivi et surveillance des aménagements

A. Suivi et surveillance.

Un suivi est réalisé tout au long de l'année sur tous les cours d'eau gérés, dans le but de suivre l'évolution des cours d'eau, des aménagements réalisés, de répondre au mieux aux demandes des riverains et élus locaux, de constater les pollutions, de repérer les zones à risques ou des secteurs à fort potentiel,...

La sensibilisation et le dialogue avec les riverains constituent une part importante du travail de surveillance.

❖ Suivi des travaux de restauration 2014-2018 :

Suite aux nombreux et diversifiés travaux réalisés par le SMAVAS depuis 2014 (Restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de la Bionne (2014-2016), Restauration d'Annexes hydrauliques sur la vallée de l'Aisne (2015), Restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne en Meuse (2017-2018), un suivi des aménagements et écologique est mené par le SMAVAS (suivi par le technicien des aménagements, de l'évolution des habitats et faciès d'écoulements, des fraies des truites et brochets, pêches électriques d'inventaire piscicole, suivi écologique des zones humides restaurées (espèces patrimoniales, odonates et amphibiens), ...).

– Pêches électriques d'inventaire piscicole sur la Bionne en 2019, 3 ans après travaux :

Concernant le suivi des travaux de renaturation de la Bionne, des pêches électriques ont été réalisés en août et septembre 2019 sur l'ensemble des sites ayant fait l'objet de travaux de restauration hydromorphologique en 2015 et 2016.

Malgré les étiages très marqués de cet été 2019, les résultats des pêches d'inventaire piscicole sont très satisfaisants, on retrouve de beaux peuplements de rivière mixte avec une belle biomasse et une diversité d'espèces (multiples espèces de 1^{ère} catégorie piscicole, cyprinidés d'eaux vives, brochets sur les secteurs plus lenticques, de l'anguille européenne, de la lote de rivière). Ces résultats prometteurs sont la conséquence des divers travaux réalisés sur la Bionne : diversification des faciès et substrats, redynamisation des écoulements, création d'habitats piscicoles et rétablissement de la continuité écologique.

Résultats bruts des pêches d'inventaire sur la Bionne

❖ Station « Vienne-la-Ville »

Espèces	Effectifs passage 1	Masse Passage 1	Effectifs passage 2	Masse Passage 2	Effectifs totaux	Densité numérique (nb/ha)	Abondance relative - Effectif (%)	Masse totale (g)	Densité pondérale (kg/ha)	Abondance relative - Biomasse (%)	Taille du plus petit individu (mm)	Taille du plus grand individu (mm)
ANG	3	2925	3	886	6	309	0.8%	3811	196.4	33%	410	855
BRO	3	1242			3	155	0.4%	1242	64.0	11%	134	516
CHA	81	240	76	218	157	8093	21%	458	23.6	3.9%	22	92
CHE	2	1901			2	103	0.3%	1901	98.0	16%	380	460
EPT	6	2	3	1	9	464	1.2%	3	0.2	0.03%	22	37
GAR	5	238	5	56	10	515	1.3%	294	15.2	2.5%	85	182
GOU	13	267	6	71	19	979	2.5%	338	17.4	2.9%	66	127
HOT	3	1962			3	155	0.4%	1962	101.1	17%	401	406
LOF	127	555	78	319	205	10567	27%	874	45.1	7.5%	42	105
LOT			1	13	1	52	0.1%	13	0.7	0.1%	88	
LPP			1	7	1	52	0.1%	7	0.4	0.1%	160	
TRF	1	68			1	52	0.1%	68	3.5	0.6%	191	
VAI	250	508	80	144	330	17010	44%	652	33.6	5.6%	39	79
VAN	2	55			2	103	0.3%	55	2.8	0.5%	140	140
Total	496	9963	253	1715	749	38608		11678	601.96			

❖ Stations Dommartin-sous-Hans

Espèces	Effectifs passage 1	Masse Passage 1	Effectifs passage 2	Masse Passage 2	Effectifs totaux	Densité numérique (nb/ha)	Abondance relative - Effectif (%)	Masse totale (g)	Densité pondérale (kg/ha)	Abondance relative - Biomasse (%)	Taille du plus petit individu (mm)	Taille du plus grand individu (mm)
BRO	3	275			3	155	5.6%	275	12.6	90%	122	285
CHA	13	4	14	7	27	1239	50%	11	0.5	3.6%	27	79
EPT	9	1	8	1	17	780	31%	2	0.1	0.66%	21	41
LOF	1	8	1	5	2	92	3.7%	13	0.6	4.3%	80	106
VAI	3	2	2	1	5	229	9.3%	3	0.1	1.0%	50	64
Total	29	290	25	14	54	2477		304	13.94			

Espèces	Effectifs passage 1	Masse Passage 1	Effectifs passage 2	Masse Passage 2	Effectifs totaux	Densité numérique (nb/ha)	Abondance relative - Effectif (%)	Masse totale (g)	Densité pondérale (kg/ha)	Abondance relative - Biomasse (%)	Taille du plus petit individu (mm)	Taille du plus grand individu (mm)
BRO	1	51	0	0	1	52	0.3%	51	2.7	6%	196	
CHA	140	318	162	372	302	15812	86.0%	690	36.1	79%	31	93
EPI	21	2	22	3	43	2251	12.3%	5	0.3	1%	19	38
LOF	1	8	3	10	4	209	1.1%	18	0.9	2%	33	104
TRF	1	113	0	0	1	52	0.3%	113	5.9	13%	212	
Total	164	492	187	385	351	18093		877	45.21			

❖ Station Hans

Espèces	Effectifs passage 1	Masse Passage 1	Effectifs passage 2	Masse Passage 2	Effectifs totaux	Densité numérique (nb/ha)	Abondance relative - Effectif (%)	Masse totale (g)	Densité pondérale (kg/ha)	Abondance relative - Biomasse (%)	Taille du plus petit individu (mm)	Taille du plus grand individu (mm)
CHA	40	149	28	92	68	3434	85.0%	241	12.4	15%	49	105
TRF	11	1314	1	94	12	606	15%	1408	72.6	85.4%	60	342
Total	51	1463	29	186	80	4124		1649	85.00			

❖ **Suivi du dossier relatif au busage de l'Ante dans le contournement de l'étang de Givry (suivi de l'évolution du dossier et notamment de la gestion du litige) :**

La commune de Givry a réalisés la réfection de la partie effondrée du busage de l'Ante et lancée une étude diagnostic de l'état de l'ensemble du busage de l'Ante ainsi que du réseau d'assainissement annexe à ce busage.

Le Bureau d'études G2C, après inspection par ITV a relevés de nombreuses dégradations (concrétions, défauts de raccord, radicelles d'arbres dans le busage), mais de déformations majeures du busage.

Des scenarii de réhabilitations chiffrées ont été proposés par le prestataire : réfection ponctuelle des dégradations relevées avec un robot, chemisage du busage avec une résine et remplacement du busage en tranchée ouverte.

Aucune suite a pour l'instant été donnée, vu les montants élevés des travaux de réhabilitation du busage.

La proposition de l'Agence de l'Eau de préparer un cahier des charges pour recruter un Assistant Maîtrise d'Ouvrage (22 mai 2017) afin d'appréhender et régler l'ensemble des problématiques est toujours d'actualité, mais rien n'a été fait en 2019. Elle invitait notamment la commune à organiser une rencontre de travail en réunissant propriétaire de l'étang, services de la communauté de communes, commune, SMAVAS, DREAL, DDT, Préfecture et Agence de l'Eau pour réaliser un cahier des charges partagé par les différentes parties prenantes du projet (nombreuses problématiques : continuité écologique, rejets d'eaux résiduaires urbaines, maîtrise d'ouvrage, zone d'agrément, ...).

B. Veille technique, conseils et montage de dossiers.

Pour toute demande d'un riverain, délégué du SMAVAS ou élu local, concernant un problème hydraulique ou d'entretien ponctuel et d'intérêt particulier, le technicien se tient à disposition et se déplace sur site pour constater le(s) problèmes mentionnés, conseiller, orienter, trouver des solutions techniques, monter les dossiers Police de l'Eau si nécessaire, voire envisager la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre sur certains travaux dont le SMAVAS est compétent.

IV. Etudes, projets et travaux d'aménagement et de restauration des cours d'eau et des annexes hydrauliques en 2019.

A. Programme pluriannuel de restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents :

En 2015 une mission de maîtrise d'œuvre de restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents a été lancée par les Maîtres d'Ouvrages et leurs partenaires (Agence de l'Eau Seine-Normandie et Conseil Départemental de la Meuse notamment).

Ce marché a fait l'objet d'un groupement de commande établi entre la Communauté de Communes du Centre Argonne et le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aisne Supérieure (SMAVAS) dont le coordonnateur était la Communauté de Communes. Avec le transfert de la compétence GEMAPI en 2019 de la Communauté de communes Argonne Meuse (anciennement CC Centre Argonne) au SMAVAS, le SMAVAS reprend désormais l'ensemble de la Maîtrise d'ouvrage.

La mission de maîtrise d'œuvre du programme pluriannuel de restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents consistait à :

- établir un diagnostic hydromorphologique de la Biesme et ses affluents afin de proposer un programme pluriannuel de restauration hydromorphologique hiérarchisé et chiffré ;
- constituer les dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives (DIG, Autorisation Loi sur l'Eau et autres) ;
- mettre en œuvre les actions retenues et validées par les Maîtres d'ouvrages et ses partenaires à l'issue de la phase de Diagnostic dans le cadre d'un programme.

Le Bureau d'études recruté suite à l'appel d'offres est ARTELIA.

L'étude diagnostic hydromorphologique de la Biesme et ses affluents avec proposition de travaux a été réalisée par ARTELIA en 2016. Le rendu de cette première phase de la maîtrise d'œuvre a eu lieu en septembre 2016 en présence des Maîtres d'ouvrage, financeurs et partenaires techniques.

Parmi les travaux projetés, outre le rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents, un scénario ambitieux de réméandrage de la Biesme a été proposé pour régler les problèmes d'érosions, hydrologiques et améliorer la qualité écologique du cours d'eau. Le réméandrage de la Biesme consisterait à remettre en eau l'ancien tracé de la Biesme sur 6 km entre les Islettes et Lachalade.

Le SMAVAS et la Communauté de communes de l'Argonne-Meuse ont souhaité approfondir le scénario « réméandrage de la Biesme » en lançant la tranche conditionnelle n°1 (Etude

foncière et agricole et Etude d'Avant-projet détaillé), afin d'appréhender au mieux l'ampleur des travaux, de bénéficier d'un chiffrage du projet et de disposer d'une étude foncière et agricole (dans la perspective d'une concertation locale et d'une négociation foncière).

Le rendu de l'étude foncière et agricole et de l'étude d'Avant-projet détaillé a pris du retard et a finalement été envoyé en août 2018. Suite à l'envoi du rapport plusieurs compléments et modifications ont été demandés au Bureau d'études ARTELIA, notamment concernant les propositions de travaux de rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et de ses nombreux affluents. En effet, le projet de rétablissement de la continuité écologique n'était pas exhaustif (nombreux ouvrages difficilement/infranchissables de petits affluents non traités) et certaines propositions sur les ouvrages infranchissables de la Biesme non satisfaisantes (arasement partiel au lieu d'un dérasement total des ouvrages).

Le technicien de rivière du SMAVAS a donc relevé l'ensemble des ouvrages faisant obstacle à la continuité (avec relevé des hauteurs de chute mais également des largeurs des ouvrages pouvant impactés la continuité en raison d'un étalement de la lame d'eau) puis demandé au Bureau d'études d'intégrer toutes les propositions d'aménagements faites par le syndicat pour rétablir la continuité écologique de ces affluents.

Suite aux compléments et modifications apportés à l'AVP, une réunion de rendu s'est tenue le 27 novembre 2018.

Réunion Rendu « AVP et Etude foncière et agricole », Réunion « Procédure d'Aménagement foncier » et perspectives :

❖ Volet « rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents »

Concernant le volet « continuité écologique », tous les obstacles ont été présentés un à un et des scénarii d'aménagement retenus pour chacun d'entre eux. Toutefois, préalablement au lancement de la phase PRO du volet continuité écologique, des levés topographiques et des sondages géotechniques « G2AVP » sont nécessaires. Des prestataires doivent donc être recrutés et ses levés et sondages réalisés avant tout lancement de la phase PRO.

⇒ Le SMAVAS a donc rédigé des CCPVAE et constituer un Dossier de consultation d'entreprises pour recruter des prestataires pour les missions suivantes :

- Réalisation de levés topographiques dans le cadre du projet de rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents.
- Etudes géotechniques « G2 AVP » dans le cadre du projet de rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents.

Les appels d'offres ont été lancés à l'automne 2019. A l'ouverture des plis (6 décembre 2019), la Commission d'Appels d'Offres du SMAVAS a retenu les entreprises suivantes :

- L'entreprise TOPDESS (levés topo)
- L'entreprise ANTEA GROUP (études géotechniques)

Les prestations débuteront en début d'année 2020.

❖ Volet « Reméandrage de la Biesme »

Concernant le volet « reméandrage », suite à la présentation du projet de reméandrage sur 6 km et de l'étude foncière et agricole, il est ressorti qu'un aménagement foncier semble inévitable préalablement à l'engagement de la suite du projet. Par ailleurs, le projet « reméandrage » semblait quasiment abandonné lors de la réunion (manque de volonté locale et coût financier important). Toutefois, à la suite de cette réunion il a été convenu d'organiser une réunion avec Commission Environnement de la CCAM et tous les maires des communes de la Vallée de la Biesme concernés par cet ambitieux projet pour représenter dans le détail les raisons de l'émergence de ce projet (présentation des différentes problématiques) et les gains escomptés de sa concrétisation (et à l'inverse les conséquences de son abandon). Les communes et élus concernés pourront ainsi clairement peser les tenants et aboutissants de ce projet et donc statuer sur la suite à donner au projet, car ce projet nécessite un soutien des élus locaux. En effet, sans soutien des élus locaux, il sera compliqué de convaincre les propriétaires et exploitants riverains concernés par un aménagement foncier préalable à l'avancement sur la phase PRO du projet reméandrage.

⇒ La réunion de présentation du projet reméandrage de la Biesme aux élus se tiendra le 12 décembre 2019 à la Communauté de communes Argonne-Meuse et sera animée par le SMAVAS.

⇒ La procédure d'aménagement foncier (réunion de mars 2019) :

Pour la procédure d'aménagement foncier à engager, une réunion s'est tenue en mars 2019 au département de la Meuse en présence de la SAFER Grand Est. Il a été conseillé au SMAVAS par la SAFER et le Département de la Meuse de s'engager sur une procédure d'« Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (ECAIR) ». Ce mode d'aménagement foncier « ECAIR » est le plus adapté au projet de reméandrage de la Biesme où les échanges restent relativement limités. La procédure sera plus simple et moins longue. Mais ce mode d'aménagement foncier repose sur le volontariat des propriétaires riverains. Il est donc indispensable de convaincre les propriétaires et exploitants riverains de l'intérêt du projet de reméandrage. Une réunion d'information et sensibilisation des propriétaires et exploitants riverains concernés par le projet sera également organisée, si les élus soutiennent le projet. Si les riverains donnent leur accord, sera alors lancée la procédure d'ECAIR avec une animation SAFER Grand Est. En parallèle le SMAVAS avancerait sur la définition précise de l'implantation et tracé du reméandrage de la Biesme.

❖ Volet « Programme de mise en défens des berges des affluents de la Biesme »

Dans le diagnostic dressé par ARTELIA, étaient mentionnés d'importants dégâts de piétinement de berges et fond du lit sur les affluents de la Biesme en raison d'absence de clôtures sur nombre d'affluents. Toutefois, les relevés d'ARTELIA ne sont pas exhaustifs. Le SMAVAS a donc proposé de réaliser en régie tout ce programme de « mise en défens des berges des affluents de la Biesme », et donc de sortir ce volet de la mission de maîtrise d'œuvre d'ARTELIA pour la suite du projet.

⇒ L'inventaire des tronçons de tous les affluents de la Biesme dégradés par le bétail a été dressé par le technicien du SMAVAS à la fin de l'été 2019 : parcours de tous les affluents de la Biesme et relevé cartographique des dégradations. La cartographie d'état des lieux est en cours de réalisation, une cartographie des travaux de « mise en défens des berges » va être dressée et le technicien rencontrera ensuite tous les exploitants riverains concernés pour définir les attentes de chaque exploitant en termes de clôtures et d'abreuvoirs et enfin signer les conventions bipartites.

→ Suite à donner à la Mission de Maîtrise d'œuvre ARTELIA :

Un avenant au Marché de Maîtrise d'œuvre va être rédigé par le SMAVAS et adressé à ARTELIA.

Cet avenant a pour objectifs :

- Informer le Bureau d'études du changement de Maître d'Ouvrage (SMAVAS unique maître d'ouvrage suite au transfert de la GEMAPI de la CC Argonne-Meuse).
- Redéfinir précisément le contenu de la future mission d'ARTELIA pour la suite du programme (Phase Etude de Projet PRO, Constitution des dossiers règlementaires et Phase Travaux) suite à l'évolution du projet depuis 2015.

Il est convenu :

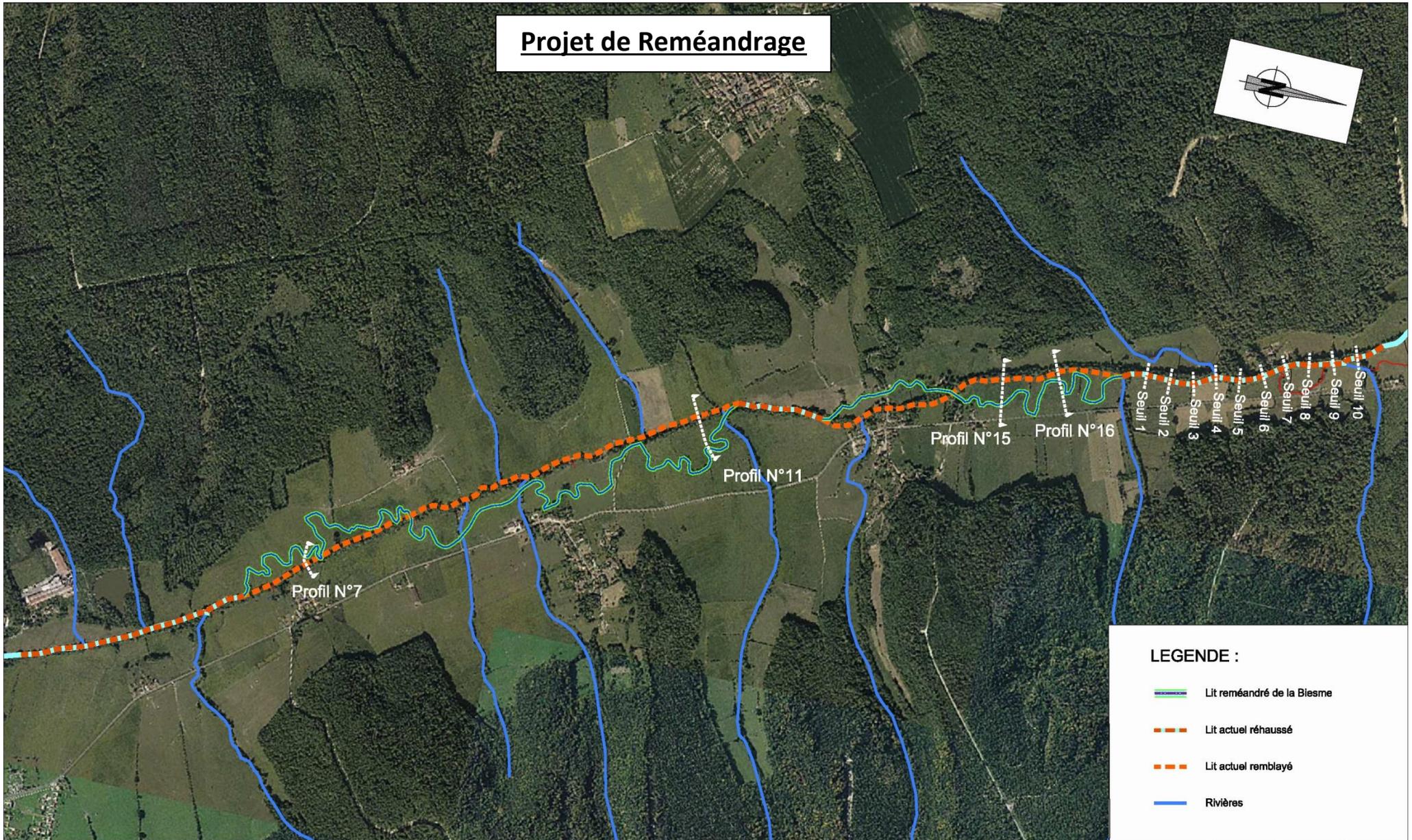
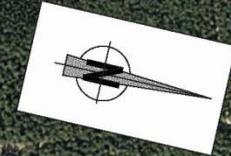
- de retirer de la mission de maîtrise d'œuvre le projet de reméandrage : lancement d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre « projet reméandrage de la Biesme » si les élus et riverains soutiennent le projet et sont volontaires, et le cas échéant après avancement dans la procédure d'aménagement foncier « ECAIR ». En effet, les travaux de rétablissement de la continuité écologique et de mise en défens des berges des affluents s'établissent à une échelle temps différente du Projet de reméandrage de la Biesme : travaux à court terme pour la continuité écologique et la mise en défens des berges des affluents (2021-2022) ; travaux à plus long terme pour le projet de reméandrage (l'aménagement foncier devant être préalablement défini).
- que pour la phase « Etude de Projet (PRO), la mission de maîtrise d'œuvre ARTELIA se focalise sur le Projet de « rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents ». Le lancement de la phase PRO de ce volet continuité écologique se fera lorsque les rendus des prestations complémentaires « levés topographiques » et « sondages géotechniques » auront été réceptionnés par le SMAVAS (fin 1^{er} semestre 2020).
- que pour la phase « constitution des dossiers règlementaires », le Bureau d'études ARTELIA intègre dans son dossier règlementaire relatif au rétablissement de la continuité écologique, le volet « Mise en défens des berges des affluents de la Biesme : programme de pose de clôtures et d'abreuvoirs » que le SMAVAS aura défini et finalisé.
- que pour la phase « travaux », ARTELIA suivrait uniquement le Projet « REC », avec comme objectif de réaliser les travaux en 2021 et 2022 (deux tranches de travaux).
- que le SMAVAS suivra en régie la réalisation des travaux de Mise en défens des berges des affluents.

→ Rétablissement de la continuité écologique du Court Ru (affluent de la Biesme) au droit du pont de la RD 63 :

Concernant l'ouvrage infranchissable que constitue le pont de la RD 63 du Ruisseau Le Court Ru, après concertation entre le SMAVAS, l'AESN et le CD 51 ; a été décidé que le projet de rétablissement de la continuité écologique de cet ouvrage soit porté directement par le Conseil Départemental de la Marne.

Le CD51 sera le maître d'ouvrage de ce projet. Toutefois, le SMAVAS élaborera les dossiers règlementaires et dossiers de demande de subvention pour le compte du CD51. Ce projet s'intégrera dans le projet global de Rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents.

Projet de Reméandrage

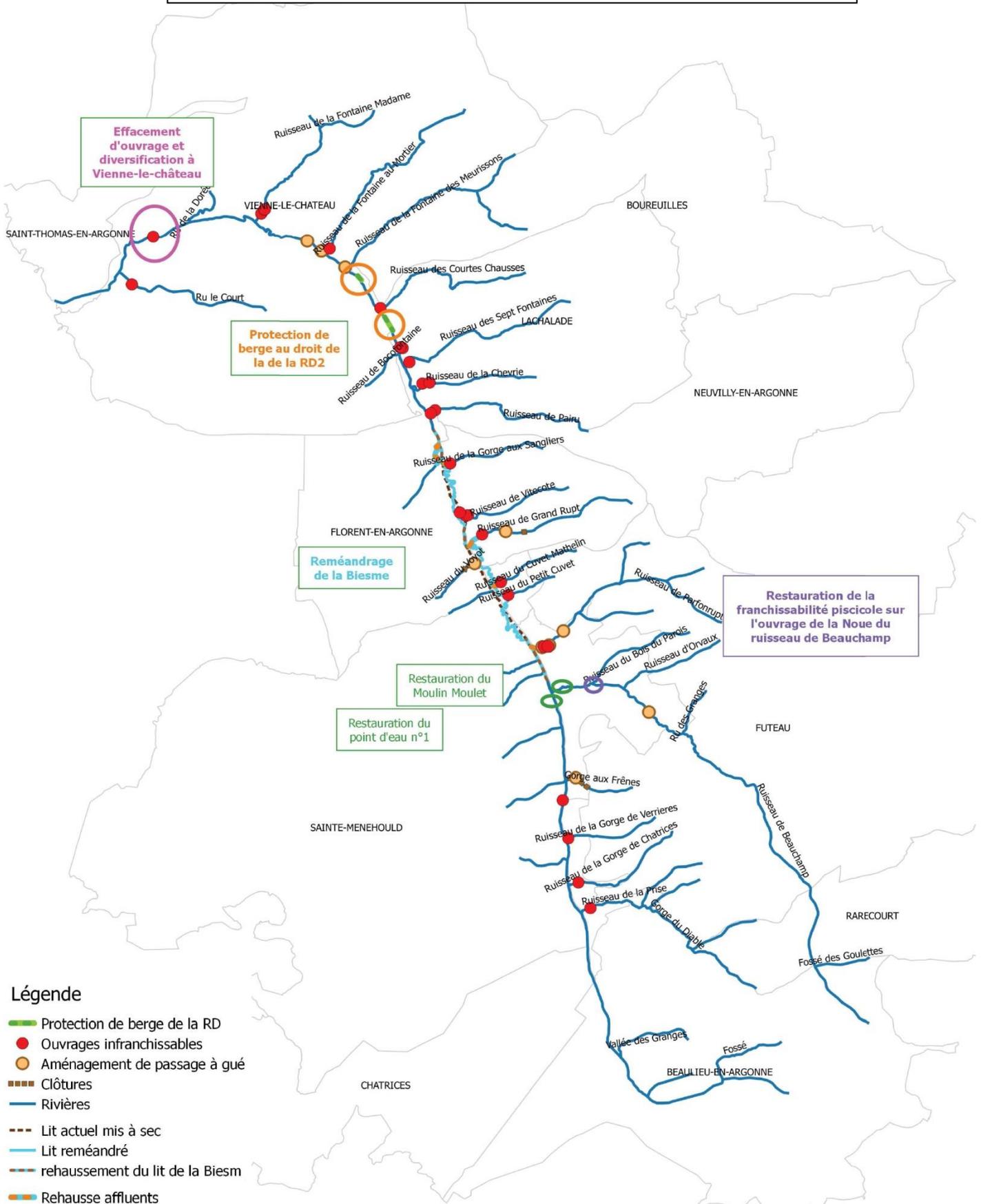


LEGENDE :

-  Lit reméandré de la Biesme
-  Lit actuel réhaussé
-  Lit actuel remblayé
-  Rivières

Maitre d'ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE ARGONNE	RENATURATION DE LA BIESME Vue en plan	N° Affaire	4 63 2526	Etabli par : SPS	Vérifié par : SGT	N° Plan	Indice	Format
			Phase	AVP	Date : 18-04-2018	Date : 18-04-2018	1	A	A3
			Echelle	1/15000					
Maitre d'oeuvre :		Restauration hydromorphologique de la Biesme et ses affluents AVANT PROJET							
AGENCE DE STRASBOURG Espace Européen de l'Entreprise 15 avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM TEL: 03 88 04 04 00 - www.arteliagroup.com									

Localisation des ouvrages difficilement franchissables et autres aménagement prévus



Légende

- Protection de berge de la RD
- Ouvrages infranchissables
- Aménagement de passage à gué
- Clôtures
- Rivières
- - - Lit actuel mis à sec
- Lit reméandré
- - - rehaussement du lit de la Biesme
- Rehausse affluents

CODECOM Centre Argonne 	Maîtrise d'oeuvre de restauration hydromorphologique de la Biesme et de ses affluents	N°Affaire	4 63 2526	Etabli par : SGT Vérfié par : PES	
		Phase	1	Date : NOVEMBRE 2018	
Carte globale des aménagements - AVP-		Echelle	0 1 2 km 		

B. Programme de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre (2020)

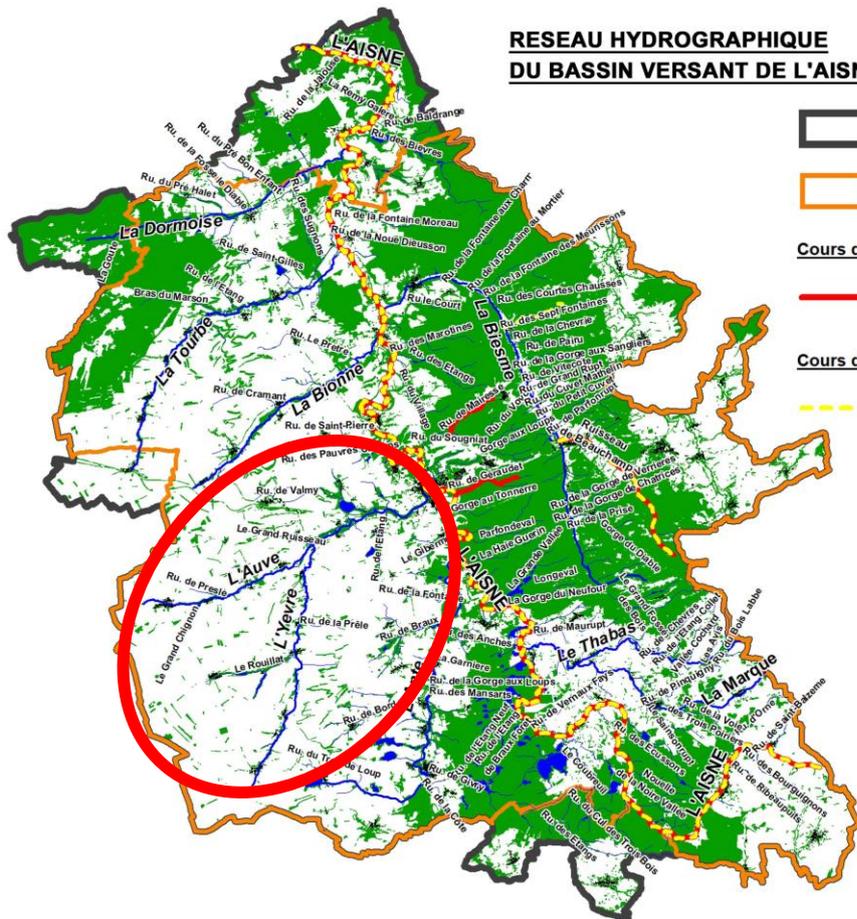
Le SMAVAS a souhaité mettre en œuvre un programme de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre. Ce projet fait suite au constat de plusieurs tronçons de médiocre qualité hydromorphologique et au nombre important d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. L'Auve est le plus gros affluent de rive gauche de l'Aisne sur le bassin hydrographique « Aisne amont ». L'Auve et ses affluents qui prennent leur source sur les formations crayeuses de Champagne, disposent d'un fort potentiel biologique. L'Auve est également inscrite en « priorité 1 » au PAOT de la Marne 2019-2021.

La Maîtrise d'œuvre de ce programme de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre est réalisée en régie par le technicien de rivière.

Suite à la phase état des lieux et diagnostic en 2018, le SMAVAS s'est attelé en 2019 à la rédaction de l'Avant-Projet Définitif et à la rédaction des dossiers règlementaires de demande d'Autorisation Environnementale et de Déclaration d'Intérêt Général, ainsi qu'à la signature des autorisations des propriétaires riverains concernés par ce projet.

Les procédures règlementaires d'Autorisation Environnementale et de DIG ont été lancées en juillet 2019. L'enquête publique aura lieu en décembre 2019. Les travaux de restauration de l'Auve et de l'Yèvre sont programmés sur deux années, une tranche travaux en 2020 et une tranche travaux en 2021 (réalisation du Dossier de consultation des entreprises en début d'année 2020). La demande de financement du projet auprès de l'AESN sera envoyée en janvier 2020.

RESEAU HYDROGRAPHIQUE DU BASSIN VERSANT DE L'AISE SUPERIEURE



Bassin versant de l'Aisne Supérieure

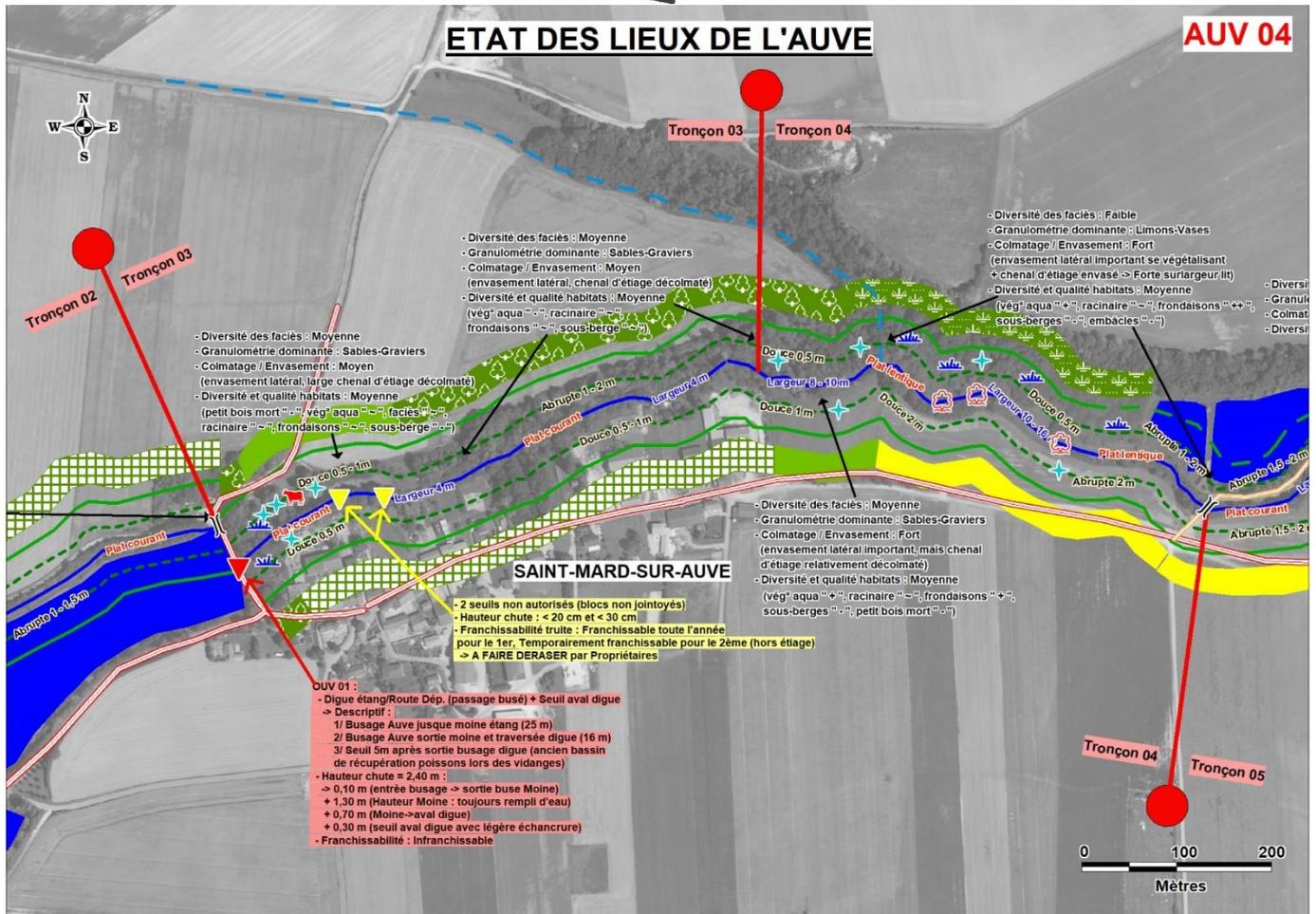
Territoire du SMAVAS

Cours d'eau classés en Liste 1 :

Interdiction de construire tout nouvel obstacle à la continuité écologique

Cours d'eau classés en Liste 2 :

Obligation de mise en conformité des ouvrages avant fin 2021



Extrait de la cartographie Etat des lieux

Tableau récapitulatif des niveaux d'altération et classes de qualité de chaque tronçon								
COMPARTIMENTS		NIVEAUX D'ALTERATION						
		TRONCON 1	TRONCON 2	TRONCON 3	TRONCON 4	TRONCON 5	TRONCON 6	TRONCON 7
LIT MINEUR	Diversité substrats	0	1	2	2	1	1	1
	Colmatage / Envasement	0	1	1	2	1	1	1
	Sinuosités	0	1	1	1	1	1	1
	Microsinuosités	0	1	1	1	1	1	1
	Ombrage / Eclaircement	1	1	1	1	1	1	1
	Largeur (surlargeur, variation)	1	1	1	2	1	1	1
	Diversité faciès d'écoulement	0	1	1	1	1	1	1
BERGES	Pente et hauteur (diversité)	0	1	1	1	1	1	1
	Stabilité	1	1	1	1	1	1	1
RIPISYLVE	Diversité ripisylve (âge, taille, espèces,...)	1	1	1	1	1	1	1
	Densité végétation	1	1	1	1	1	1	1
HABITATS	Connexion racinaire / lit	0	1	1	1	1	1	1
	Végétation aquatique (diversité et densité)	0	1	1	1	1	1	1
	Sous-berges	1	1	1	1	1	1	1
	Fronçaisons	0	1	1	1	1	1	1
	Bois mort	1	1	1	1	1	1	1
LIT MAJEUR	Connectivité lit mineur / lit majeur	1	1	1	1	1	1	1
	Impact Occupation du sol (prairie, forêt alluviale, ZH, culture, drainage, plan d'eau,...)	1	1	1	1	1	1	1
CONTINUITÉ ECOLOGIQUE	Continuité longitudinale (piscicole et sédimentaire)	1	1	1	1	1	1	1
NOTE MOYENNE ET CLASSE DE QUALITE		10,56	7,18	12,09	7,97	10,00	10,23	12,99

Extrait du tableau récapitulatif des niveaux d'altération et classes de qualité de chaque tronçon*

***Méthodologie d'évaluation de la qualité hydromorphologique d'un tronçon :**

Pour chacun des paramètres est évalué trois niveaux d'altération :

- Faible (0)
- Moyen (1)
- Fort (2)

Par la suite, il est attribué à chaque paramètre du tronçon un degré d'altération. Le degré d'altération est apprécié en fonction de la portion du linéaire affecté par ces altérations, et permet de définir une qualité vis-à-vis du paramètre considéré, basé sur la grille d'aide à l'expertise du niveau d'altération des compartiments REH, présentée ci-dessous :

Grille d'aide à l'expertise du niveau d'altération des compartiments REH

Degré d'altération	0-20 %	20-40 %	40-60 %	60-80 %	>80 %
0 Faible	Très bon (bleu)	Très bon (bleu)	Bon (vert)	Bon (vert)	Bon (vert)
1 Moyen	Très bon (bleu)	Bon (vert)	Moyen (jaune)	Moyen (jaune)	Mauvais (orange)
2 Fort	Bon (vert)	Moyen (jaune)	Moyen (jaune)	Mauvais (orange)	Très mauvais (rouge)

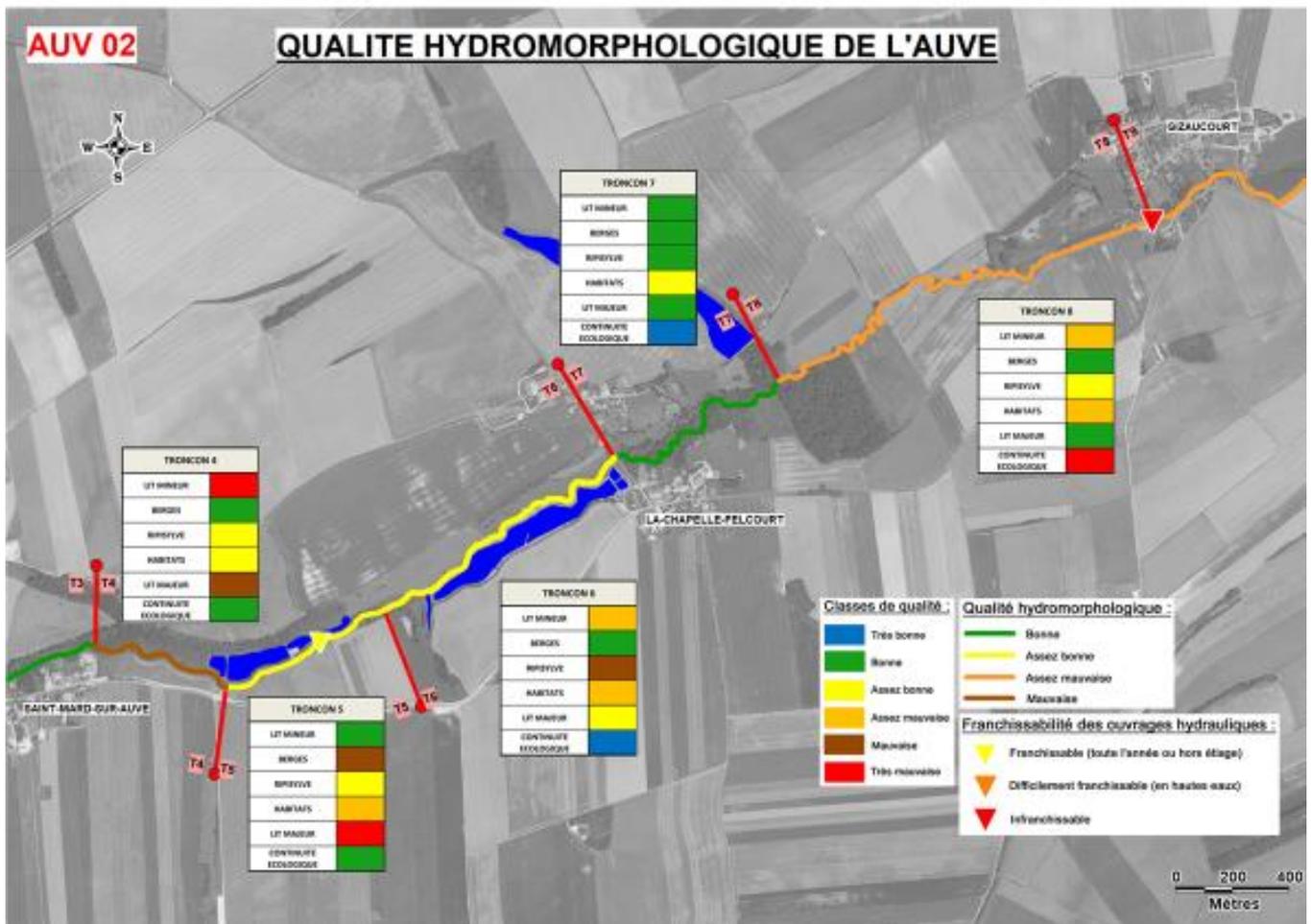
Pour définir une classe de qualité à l'échelle du compartiment, on attribue à chaque paramètre un degré de pondération, par ordre d'importance, suivant trois possibilités :

- Peu important (1)
- Moyennement important (2)
- Très important (3)

Parallèlement, les classes de qualité sont rapportées à une note sur 20, suivant leur centre de classe, comme le montre le tableau suivant :

Tableau d'évaluation des classes de qualité REH

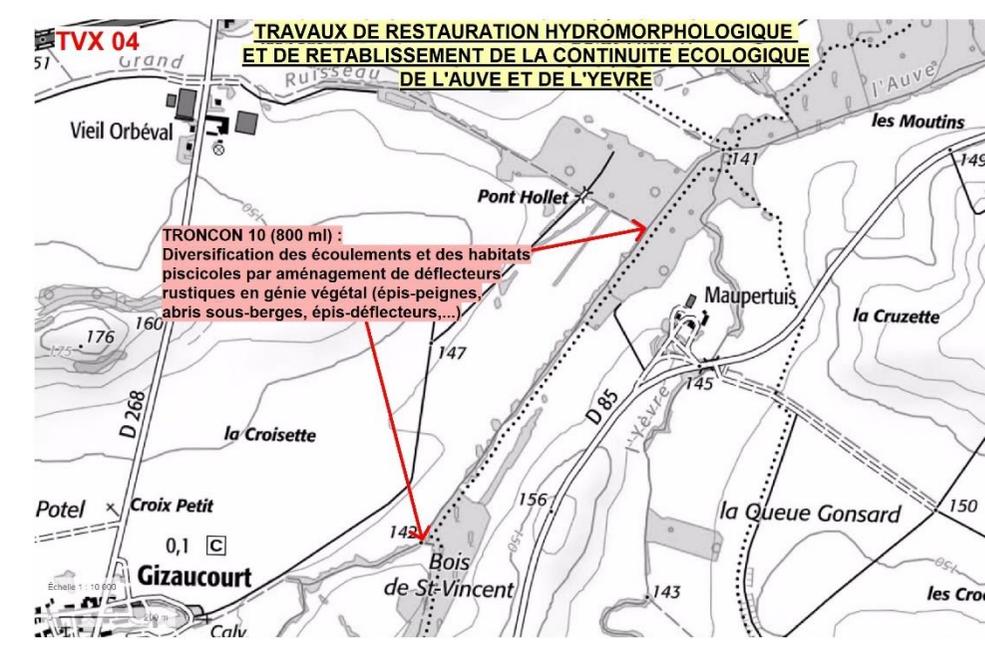
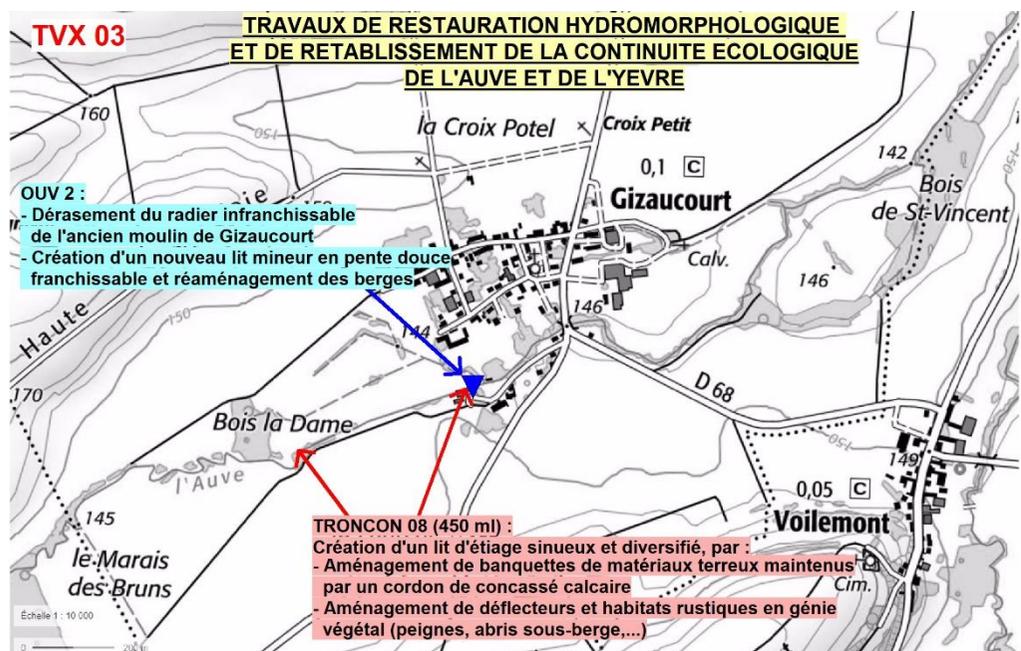
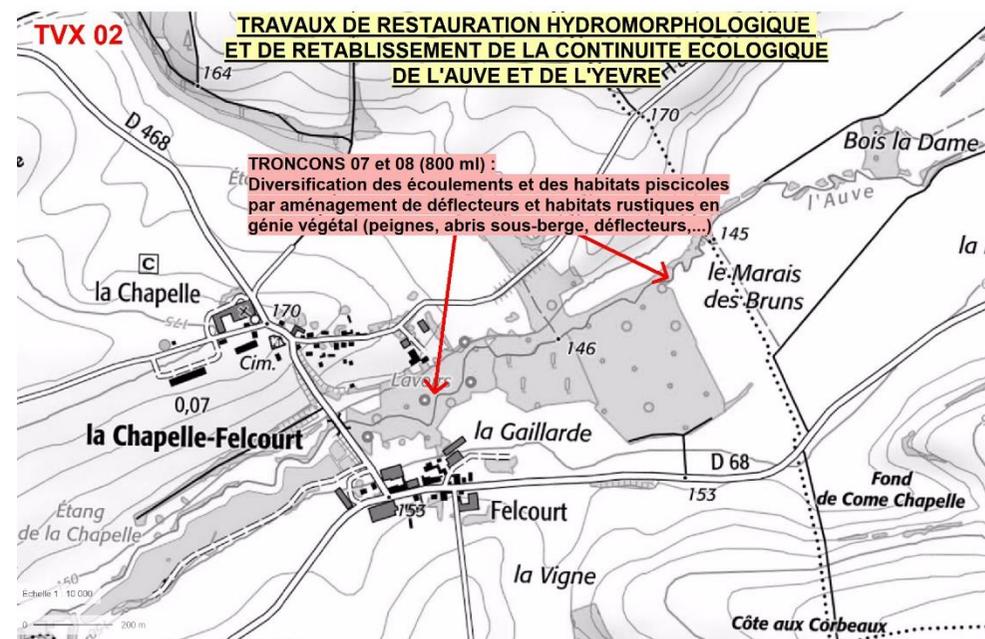
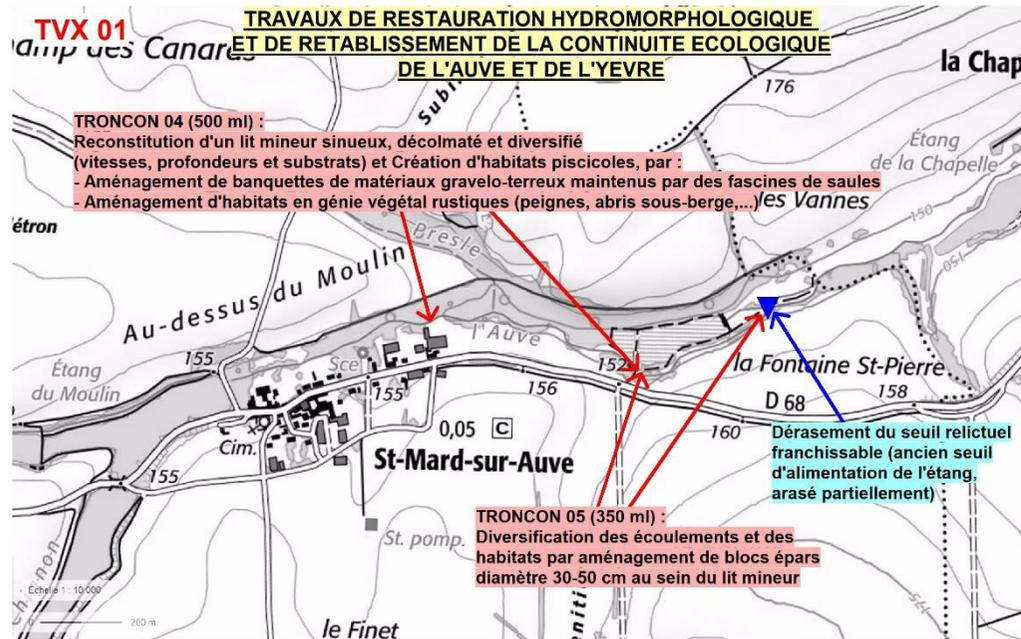
Classe de qualité	Très bon	Bon	Moyen	Mauvais	Très mauvais
Note sur 20	16-20	12-16	8-12	4-8	0-4

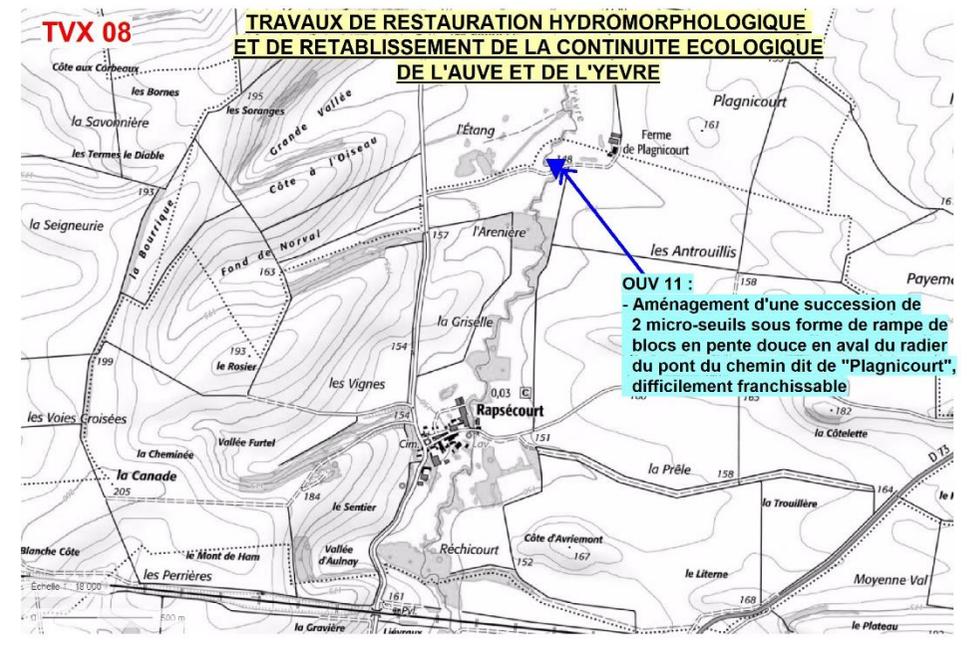
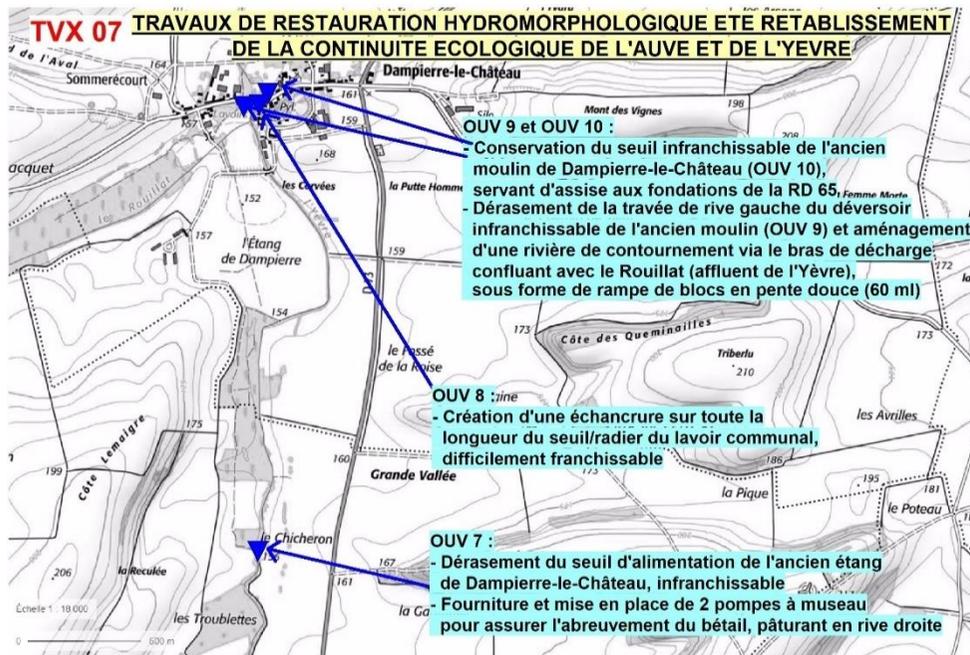
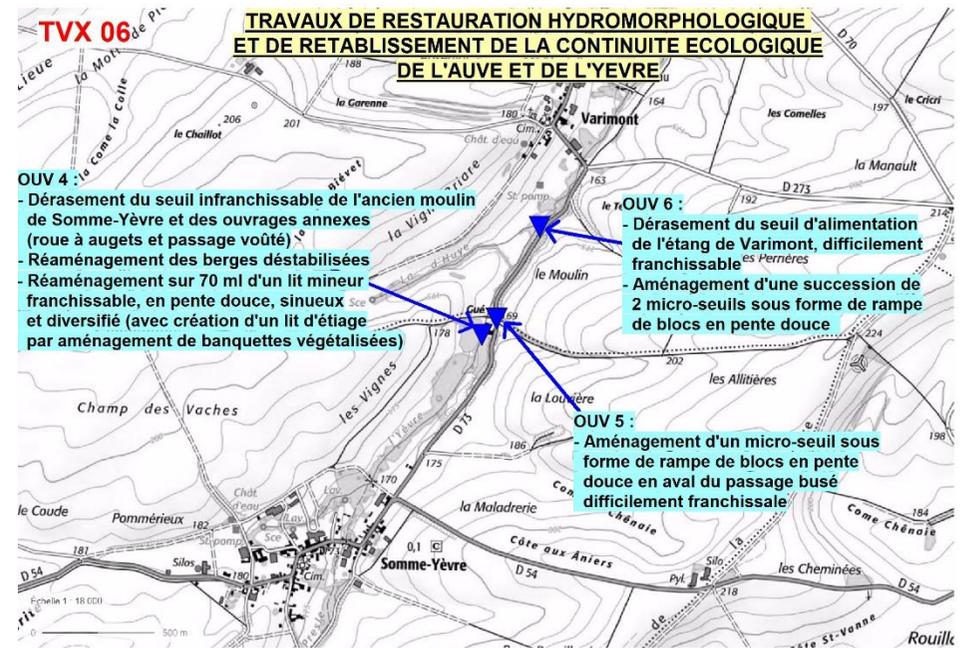
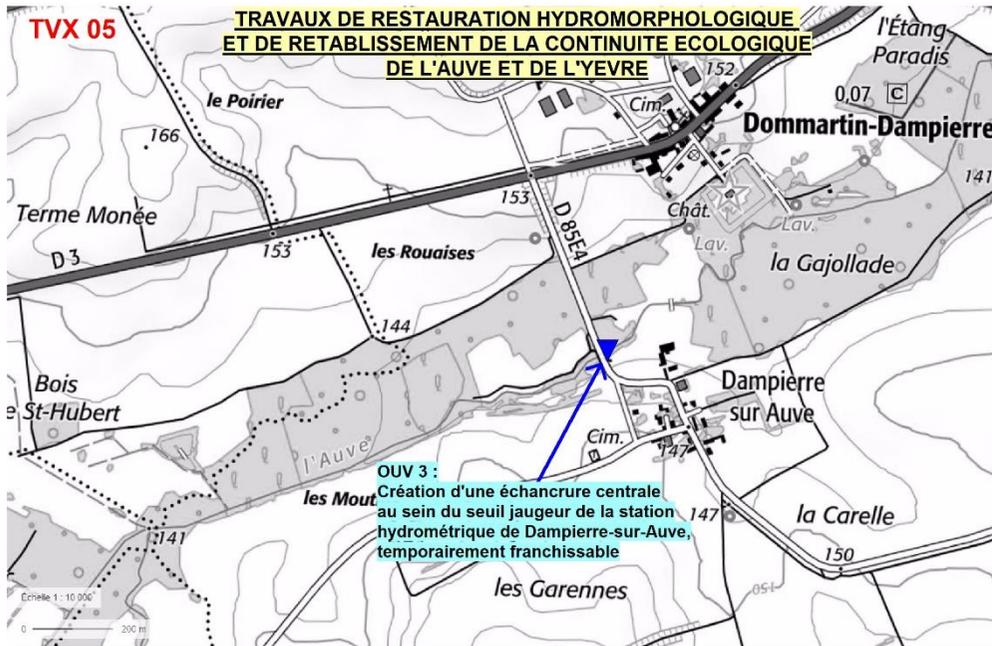


Extrait de la cartographie Qualité hydromorphologique par tronçon homogène

➔ **Travaux programmés :**

- **4 sites de travaux de restauration hydromorphologique** sont prévus au projet, tous situés sur l'Auve de 1^{ère} catégorie piscicole (amont confluence avec l'Yèvre), pour un linéaire total de **3 000 ml**.
- **9 ouvrages concernés par des travaux de rétablissement de la continuité écologique** : 2 ouvrages sur l'Auve et 7 ouvrages sur l'Yèvre.





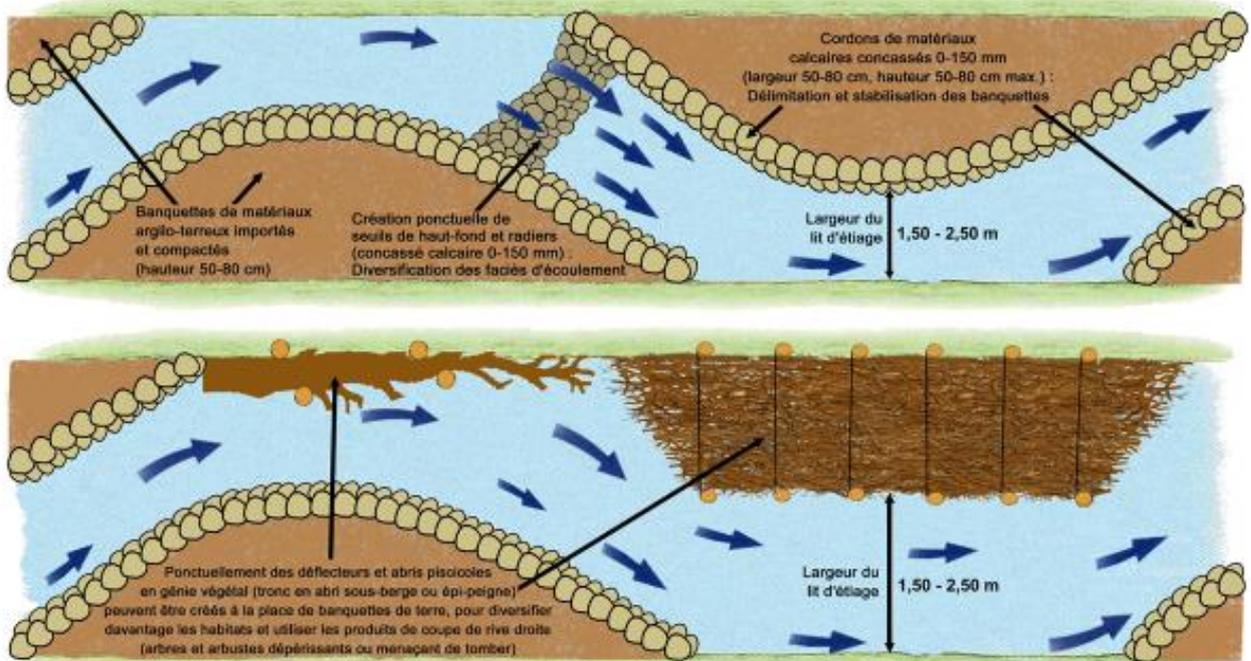
Exemple de travaux de restauration hydromorphologique programmés :
Ancien bief du moulin de Gizaucourt



Tracé rectiligne, berges abruptes, faciès uniformes, colmatage du substrat

DIVERSIFICATION DES FACIÈS D'ÉCOULEMENT DE L'AÛVE AU DROIT DE L'ANCIEN BIEF DU MOULIN DE GIZAUCOURT (450 ML) :

SCHÉMA-TYPE DES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN LIT D'ÉTIAGE PAR AMÉNAGEMENT EN ALTERNANCE DE RISBERMES DE MATÉRIAUX ARGILO-TERREUX, ET PONCTUELLEMENT PAR AMÉNAGEMENT DE DÉFLECTEURS ET ABRIS PISCICOLES EN GÉNIE VÉGÉTAL (VUE EN PLAN)



Travaux programmés



Rendu recherché après travaux
(exemple d'un site de renaturation de la Bionne en 2015)



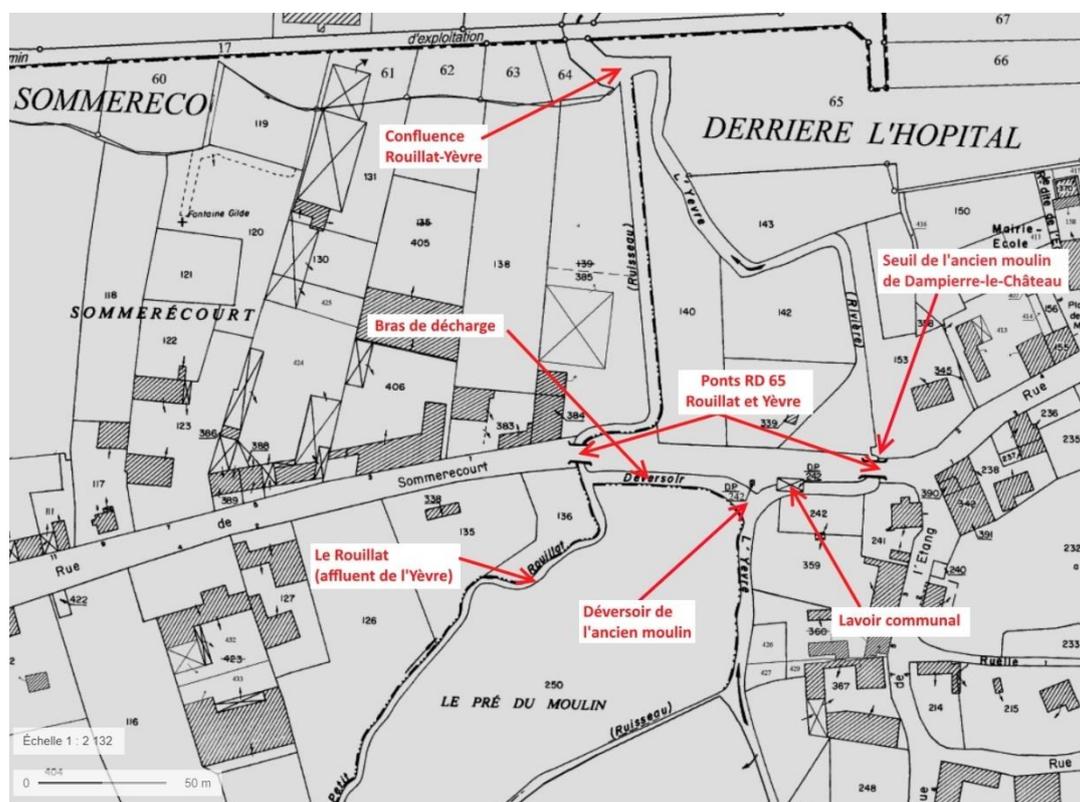
Rendu recherché deux ans après travaux
(exemple d'un site de renaturation de la Bionne en 2017)

Exemple de travaux de rétablissement de la continuité écologique programmés : Seuil de l'ancien moulin de Dampierre-le-Château



Seuil de l'ancien moulin de Dampierre-le-Château infranchissable (Rivière Yèvre): moulin et roue à augets démantelés, ancien coursier bouché, subsiste uniquement le passage de l'ancienne vanne de décharge (vanne démontée). Seuil sert aujourd'hui d'assise au pont de la RD. L'ensemble du débit de l'Yèvre transite par ce seuil.

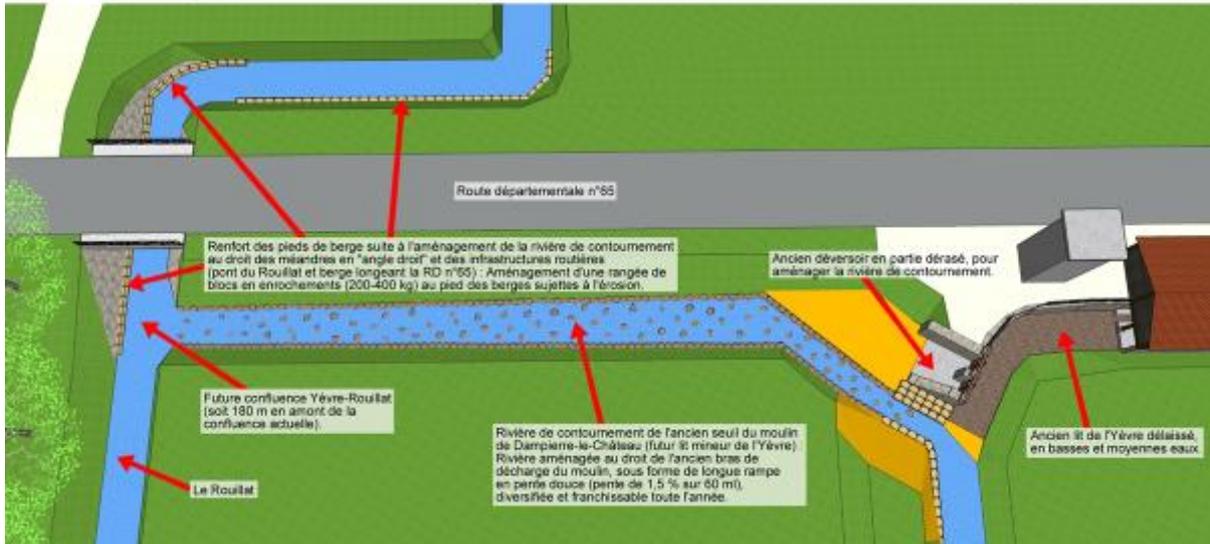
⇒ Suppression du seuil et remplacement par un nouveau pont-cadre impossible, car il engendrerait une forte érosion régressive, menacerait la stabilité des berges amont déjà abruptes et hautes, la stabilité de la route et le lavoir amont devrait être désasé.



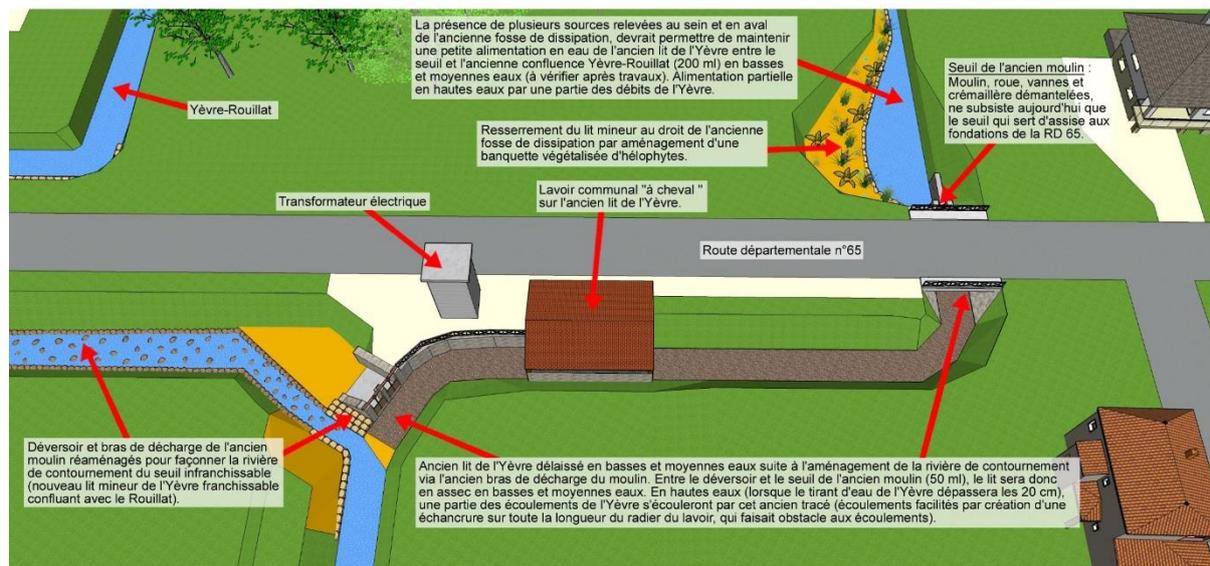
Configuration du site

Travaux de rétablissement de la continuité écologique projetés :

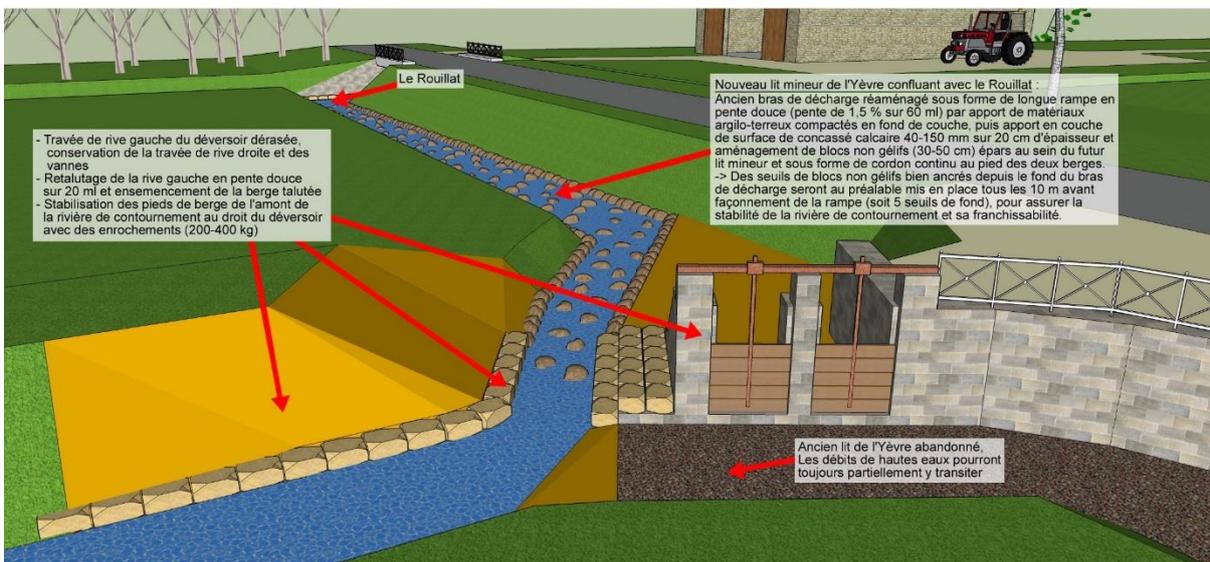
**RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'YÈVRE AU DROIT DE L'ANCIEN MOULIN DE DAMPIERRE-LE-CHÂTEAU :
VUE EN PLAN DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE DE CONTOURNEMENT DU SEUIL INFRANCHISSABLE DE L'ANCIEN MOULIN,
VIA L'ANCIEN BRAS DE DÉCHARGE (NOUVEAU LIT MINEUR DE L'YÈVRE CONFLUANT AVEC LE ROUILLAT).**



**RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'YÈVRE AU DROIT DE L'ANCIEN MOULIN DE DAMPIERRE-LE-CHÂTEAU :
VUE EN PLAN DE LA RIVIÈRE DE CONTOURNEMENT ET DE L'ANCIEN LIT DE L'YÈVRE DÉLAISSÉ APRÈS TRAVAUX.**



**RÉTABLISSEMENT DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE L'YÈVRE AU DROIT DE L'ANCIEN MOULIN DE DAMPIERRE-LE-CHÂTEAU :
VUE DEPUIS L'AMONT SUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE DE CONTOURNEMENT DU SEUIL INFRANCHISSABLE
DE L'ANCIEN MOULIN, VIA L'ANCIEN BRAS DE DÉCHARGE (NOUVEAU LIT MINEUR DE L'YÈVRE CONFLUANT AVEC LE ROUILLAT).**



C. Projet de création/restauration d'annexes hydrauliques (bras morts) et diversification de zones humides sur la vallée de l'Aisne marnaise amont à Sainte-Menehould (partenariat SMAVAS/FDPPMA51)

Comme en 2015, le SMAVAS et la FDPPMA 51 souhaitent s'associer en Co-Maîtrise d'Ouvrage pour mettre en œuvre un programme de création/restauration d'annexes hydrauliques (bras morts pour frayères à brochets) et de diversification de zones humides (création de chapelets de mares de diverses surfaces et profondeurs sur des zones humides monospécifiques et en cours de comblement) sur la vallée de l'Aisne. En 2015, ce projet avait concerné la vallée de l'Aisne marnaise aval à Sainte-Menehould. Désormais ce projet s'intéresse aux annexes hydrauliques de la vallée de l'Aisne marnaise amont à Sainte-Menehould.

Plusieurs sites potentiels ont été relevés par le SMAVAS lors de prospections terrains de la vallée de l'Aisne. Des relevés topographiques et des propositions d'aménagements ont été réalisés à l'été 2019 sur ces sites par le SMAVAS et la FDPPMA, avec comme objectifs de programmer ces travaux en 2020.

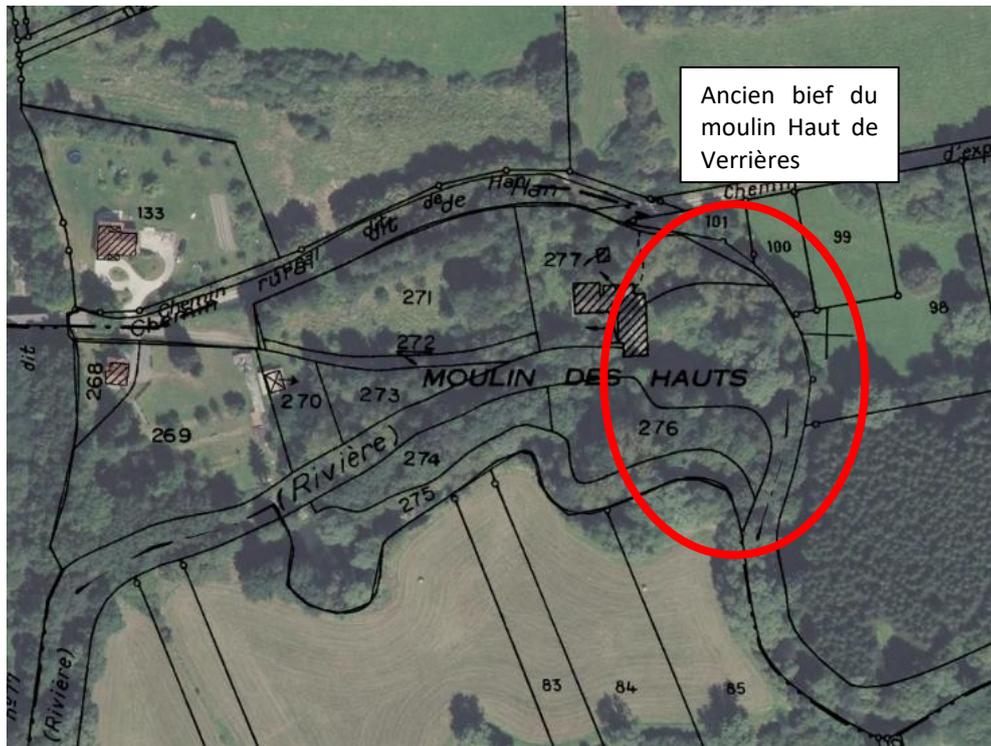
L'Avant-Projet Détaillé est en cours de rédaction et les demandes d'autorisation de travaux auprès des propriétaires riverains concernés (via la signature de conventions tri-partites) en cours de signature.

Les travaux sont programmés pour l'été 2020, sous réserve de l'obtention de l'arrêté d'autorisation de travaux auprès de la Préfecture de la Marne avant l'été 2020 (Dossier soumis à Déclaration).

Préalablement aux travaux, un inventaire écologique est prévu sur plusieurs des sites de travaux (inventaire amphibiens, libellules et floristique). Un devis doit être demandé au Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne pour le suivi des sites (avant et après travaux).

Au total, 9 sites de travaux de restauration/création de frayères à brochets et/ou diversification de Zones humides sont prévus

Présentation de quelques sites et travaux prévus :



Ancien bief de moulin perché par rapport au cours de l'Aisne actuel :
Création d'une frayère à brochets par reconnexion de la partie aval du bief (aval du moulin) à la rivière et ouverture du milieu enfriché

Projet de restauration d'une annexe hydraulique - Le moulin du Haut, Verrières (51)

Plan des travaux



Projet de restauration d'une annexe hydraulique - Les Charmontois (51)
Plan des travaux



Légende

Tracé de l'annexe hydraulique

- Limite haut de berge du fossé
- Limite haut de berge de l'annexe
- +++ Clôtures

Travaux

- Retrait de matériaux
- ▨ Retalutage en pente douce

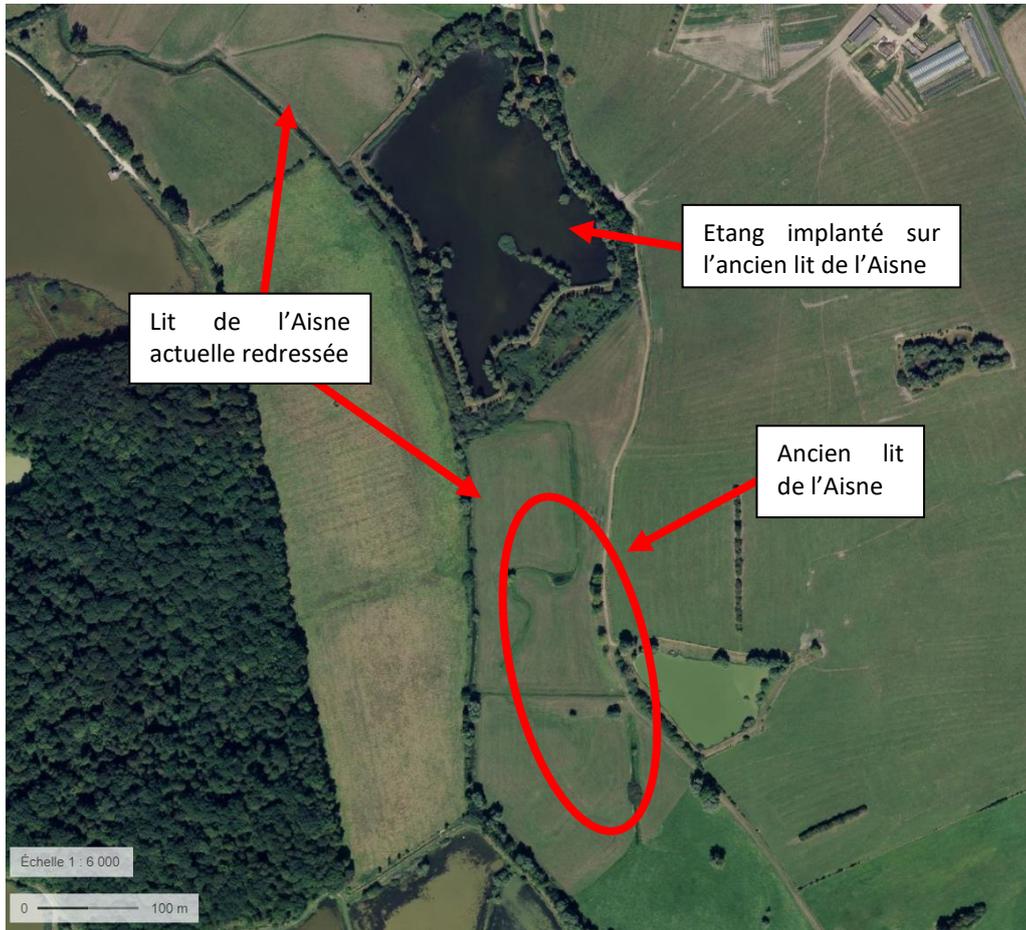
—+ Clôtures à poser

Epaisseur de matériaux à retirer (cm)

- -5



Ancien méandre de l'Aisne pouvant être aménagé en bras mort : approfondissement du bras pour assurer sa mise en eau en hautes eaux et le fonctionnement de la frayère en brochets, mise en place d'une clôture pour protéger le bras mort du piétinement du bétail



Connexion d'une partie de l'ancien lit de l'Aisne au lit actuel de l'Aisne (création d'une noue) + création de diverses mares en pentes douces non connectées à la noue.



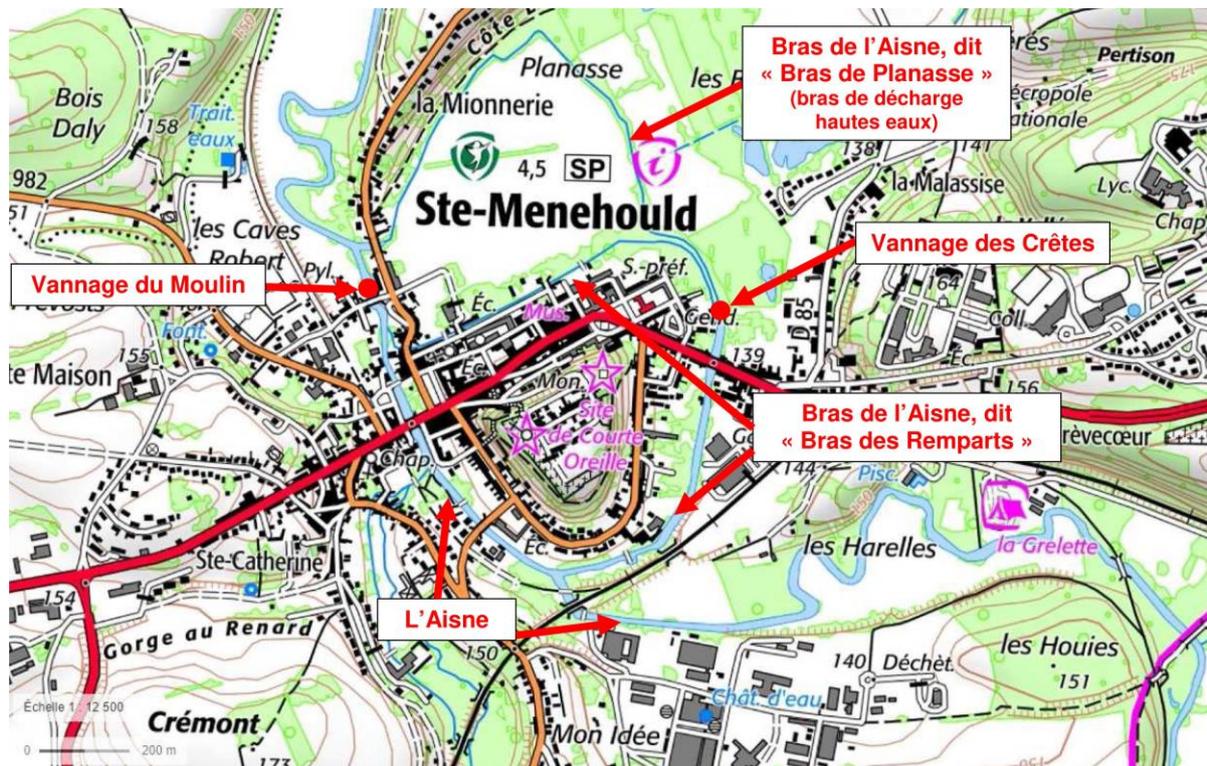
Ancien méandre de l'Aisne recoupé (création ancienne voie ferrée) sur la commune de Sainte-Menehould : réouverture du milieu pour permettre le développement d'une végétation herbacée servant de support de ponte et amélioration de la connexion aval du bras mort à la rivière.

D. Mission de maîtrise d'œuvre relative au rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne au droit des ouvrages de Sainte-Menehould

Deux vannages situés respectivement sur l'Aisne et son bras principal en aval du centre historique de Sainte-Menehould font obstacle à la continuité écologique de l'Aisne.

Ces ouvrages ont comme vocation à maintenir un niveau constant de l'Aisne (mise en bief) dans sa traversée de la ville (cours principal et son bras dans le contournement du cœur historique). Ces vannages sont toutefois manœuvrés en période de hautes eaux pour éviter toute inondation de la ville.

L'Aisne étant une rivière classée en Liste 1 et Liste 2, une solution doit être trouvée pour rétablir la continuité écologique et ainsi répondre l'obligation réglementaire.



Photos des vannages infranchissables de Sainte-Menehould :



Après rédaction d'un CCPVAE validé par le Comité de pilotage, le SMAVAS a donc lancé un appel d'offres pour recruter un Bureau d'études compétent et réaliser la Maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne au droit des vannages de Sainte-Menehould (de la phase diagnostic à la réalisation des travaux).

Suite à l'ouverture des plis en mars 2019, le bureau d'études CE3E a été retenu par le SMAVAS et la prestation a débuté au printemps 2019.

La phase 1 (Etat de lieux, Diagnostic et Scenarii Avant-Projet Sommaire) est terminée et le rendu de cette Phase fourni au COPIL. Une réunion de présentation au COPIL du Diagnostic, des scenarii APS s'est tenue le 22 novembre 2019.

Les scénarii de rétablissement de la continuité écologique présentés sont les suivants :

- Effacement des ouvrages et réaménagement du lit et des berges (création de lits d'étiages, protections de berges éventuelles, ...) ⇒ scénario n°1.
- Maintien des ouvrages et aménagement de dispositifs de franchissement (de type passe à poissons sur le vannage du Moulin) et ouverture temporaire des vannes ⇒ scénario n°2.
- Effacement du vannage des Crêtes et réalisation d'un nouveau lit au sein du bras droit et bras de Planasse (avec ou non le maintien d'un canal circulaire pour permettre le tour de ville aux canoës et pédalos) ⇒ scénarios n°3 et n°4.

Suite à cette réunion de rendu COPIL et aux derniers échanges entre la commune de Sainte-Menehould, le SMAVAS et CE3E sur la suite à donner au projet REC de Sainte-Menehould, il a été décidé que :

✓ CE3E débute la phase 2- APD, en retenant le scénario 4 (Effacement du vannage des Crêtes et réalisation d'un nouveau lit au sein du bras droit et bras de Planasse sans maintien d'un canal circulaire). L'avancée de CE3E sur le scénario 4 permettra d'affiner le projet et notamment d'apporter des éléments plus précis aux riverains sur les aménagements du lit et des berges sur le tronçon impacté par une variation de la ligne d'eau (bras droit).

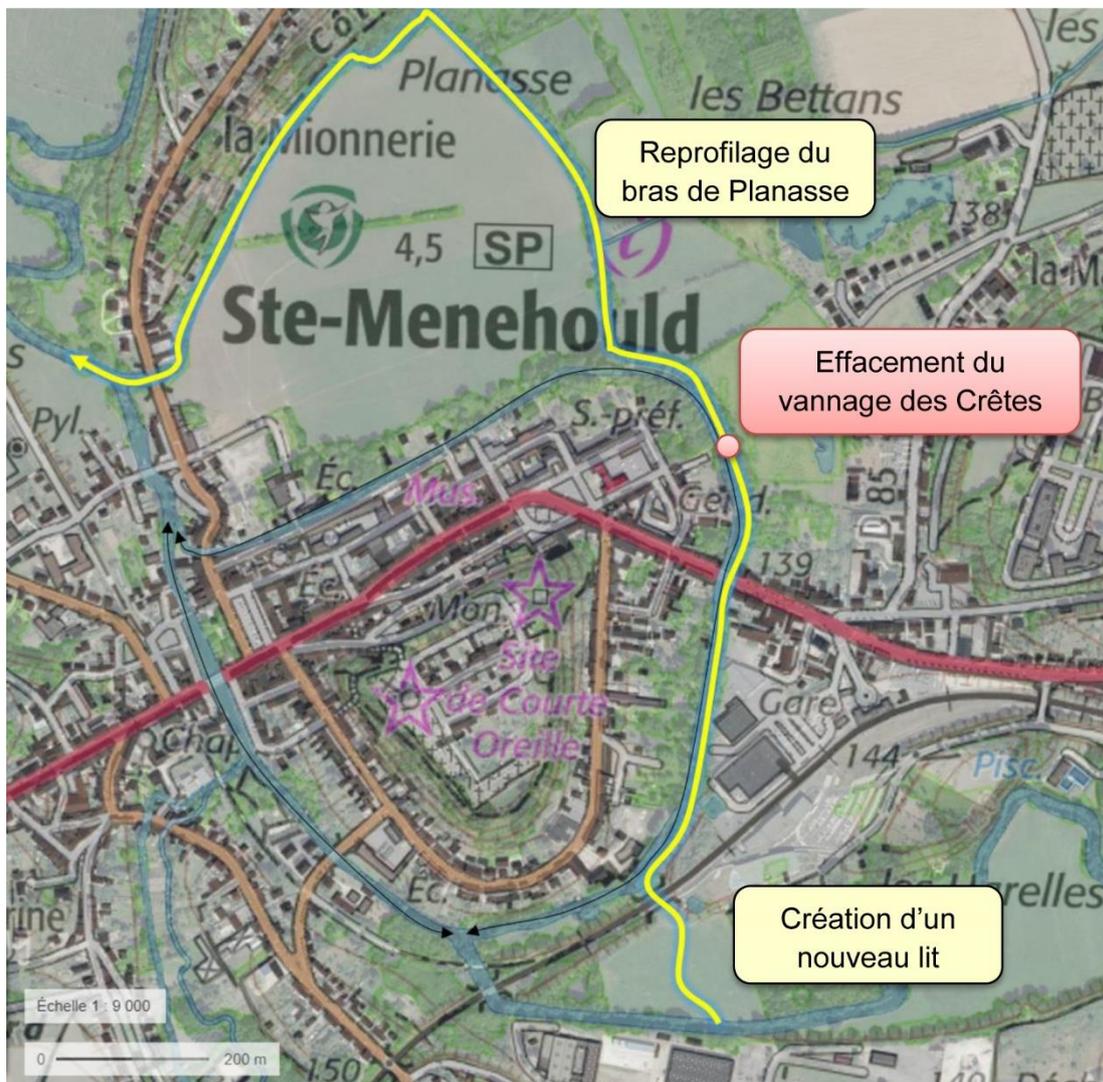
✓ Toutefois, même si le scénario 2 (passe à poisson) sera écarté, il serait souhaitable d'apporter quelques éléments pour argumenter auprès de l'Association des riverains de l'Aisne (qui privilégie actuellement ce scénario) et du Conseil municipal sur les raisons de l'abandon de ce scénario : pas de financement AESN, contraintes et coûts liés au bon fonctionnement, contrôle et entretien de la passe, les conséquences liées à l'ouverture des vannes d'octobre à avril pour assurer le transit sédimentaire (risque de déstabilisation de certaines berges et donc protections de berge à prévoir avec un coût important probablement ; conséquences sur lignes d'eau des bras,...),...

✓ Présentation du projet en Conseil municipal fin janvier (l'Association des riverains de l'Aisne attendra cette réunion et la décision du Conseil municipal avant de se réunir.

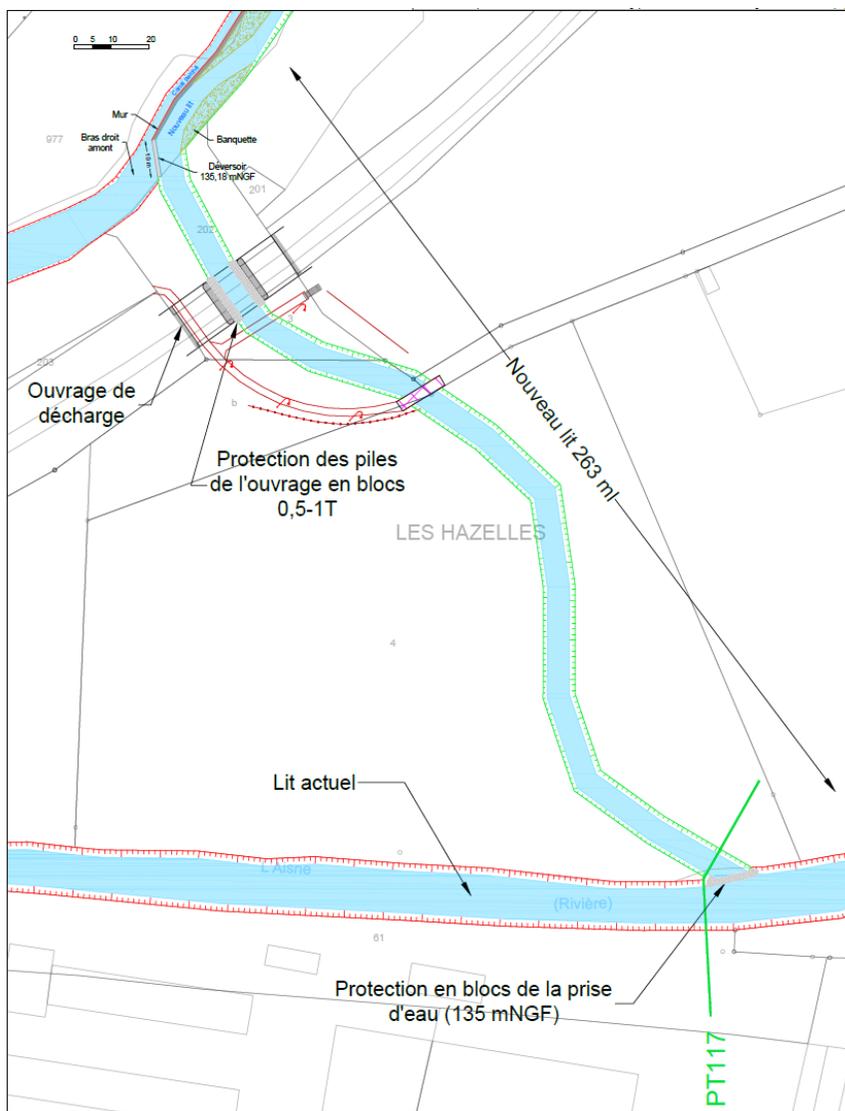
✓ Une réunion publique de présentation du projet auprès des riverains est prévue au CCTP avant mise en enquête publique du projet. Au préalable à cette réunion publique (avant bouclage de l'APD ou avant mise en enquête publique), il serait souhaitable de rencontrer individuellement les riverains directement concernés par la modification de la ligne d'eau pour leur présenter le projet et « prendre en considération » leurs attentes sur les accès à la rivière (mise en place clôture, escalier d'accès, ...).

✓ A l'issue de la phase APD bouclée (délai de 12 semaines), une réunion COPIL est prévue et le SMAVAS devra délibérer sur le scénario retenu et la suite de la Mission de Maîtrise d'œuvre (Phase 3 – MC1 : Constitution des dossiers règlementaires + Phase 4 – PRO : Etude Projet et par la suite sur la phase 5 – Réalisation des travaux).

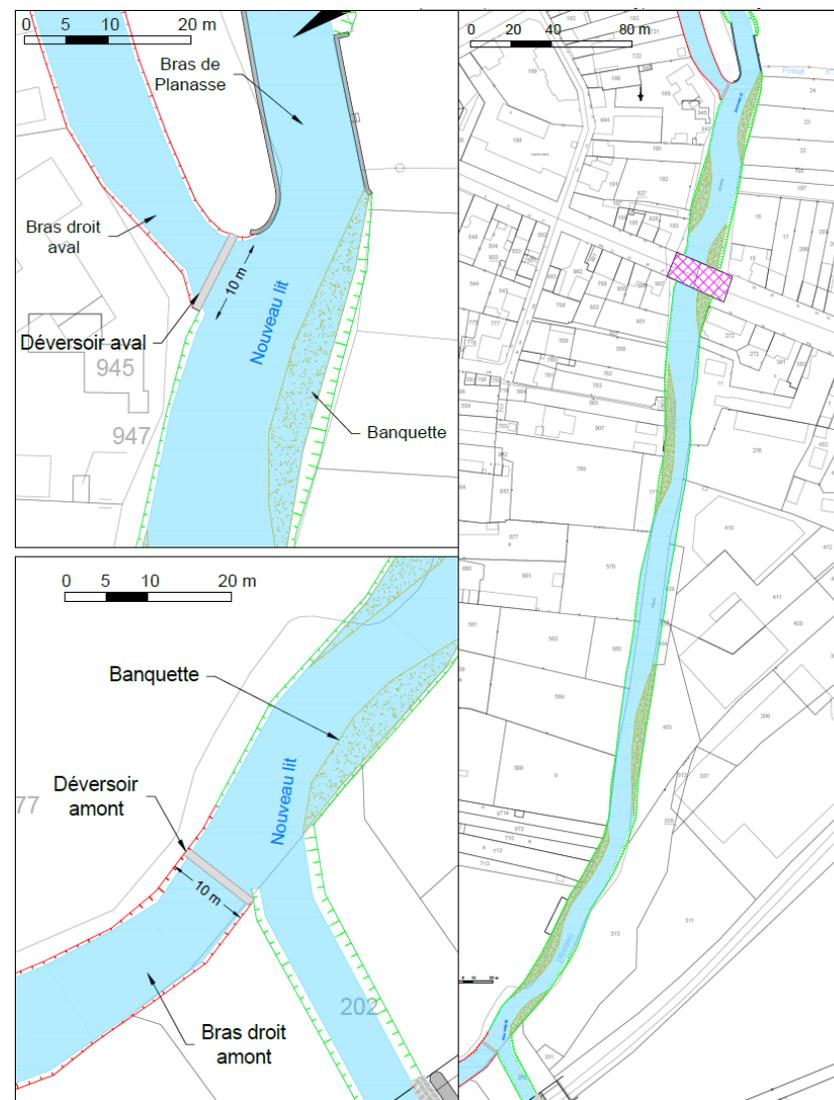
Les travaux sont prévus pour 2021.



Scenario n°4 du projet de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne dans Sainte-Menehould : Effacement du vannage des Crêtes et Aménagement d'un nouveau lit au sein du bras de droit de l'Aisne et bras de Planasse



Plan de masse du nouveau lit amont



Plan de masse du nouveau lit au sein du bras droit

E. Communication, animation et sensibilisation

➤ Mise à jour du site internet créé en 2017 : www.smavas.fr

- L'actualité du SMAVAS
- Les travaux programmés et réalisés par le syndicat
- Comprendre le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides, connaître et savoir identifier la faune aquatique, l'intérêt de préserver et restaurer nos milieux aquatiques,...
- Des conseils techniques pratiques à destination des riverains sur l'entretien, la réglementation, les techniques de génie végétal, la cartographie des cours d'eau,...
- Etc...

Dans un contenu ludique et richement illustré en photos, vidéos, schémas, ... et mis à jour toutes les semaines.

➤ Autres démarches de sensibilisation :

- Création de panneaux d'information à implanter sur les sites de travaux.



50 Avenue de Pertison
51800 SAINTE-MENEHOULD
Tel : 03-26-60-68-94
Email : smavas@smavas.fr

Un Projet réalisé par :

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
DE LA VALLEE DE L' AISNE SUPERIEURE**

Avec le soutien financier de :



Pour en savoir plus... Mais aussi découvrir l'actualité et les autres réalisations/projets du SMAVAS, comprendre, des conseils techniques :

WWW.SMAVAS.FR

- Rencontre des propriétaires riverains concernés par les travaux de restauration hydromorphologique et de rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et l'Yèvre et signature des autorisations de travaux.
- Rencontre des propriétaires riverains concernés par les travaux de restauration/création d'annexes hydrauliques et diversification de zones humides sur la vallée de l'Aisne amont à Sainte-Menehould.
- Intervention auprès de deux classes de 5ème du collège de Vaubecourt. Sensibilisation à la restauration des milieux aquatiques : exemple des travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne au droit du seuil de Vaubecourt (1/2 journée d'intervention avec une partie en salle de classe et une partie sur le terrain, avec visite du site restauré).

- Sensibilisation des élus de la Communauté de communes Argonne Meuse (Commission Environnement) et des maires de la vallée de la Biesme sur le projet de reméandrage de la Biesme.
- Sensibilisation des élus de la Communauté de communes Argonne Champenoise (Commission Environnement et Conseil communautaire) sur les projets et travaux du SMAVAS.
- Sensibilisation des élus « maîtres d’ouvrages GEMAPI et techniciens » dans le cadre de la journée technique de la CATER du 16 mai 2019, dont 2/3 de la journée a été consacrée à la visite de sites restaurées sur l’Aisne en Meuse.
- Sollicitation du technicien de rivière par des riverains et élus du territoire pour conseils techniques.

V. Projets 2020.

➤ Volet Entretien :

- ↪ Travaux d'entretien de l'Aisne de Sainte-Menehould à La Neuville-au-Pont à la limite départementale Marne-Ardennes (13 km), sous réserve d'une adhésion au SYDEAR. Sinon, report d'une année des travaux dans l'attente de trouver une solution pour la maîtrise d'œuvre des travaux annuels d'entretien inscrits au programme pluriannuel.
- ↪ Marché à bon de commande pour les opérations ponctuelles urgentes sur l'ensemble du territoire du SMAVAS (hors programme d'entretien en cours)

➤ Volet Restauration :

▪ Etudes :

- ↪ Suivi des prestations de levés topographiques (Bureau d'études TOPDESS) et d'études géotechniques (Bureau d'études ANTEA GROUP) relatives au projet de rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents.
- ↪ Maîtrise d'œuvre SMAVAS du volet « Mise en défens des berges des affluents de la Biesme : programme d'aménagement de clôtures et d'abreuvoirs » : Réalisation de l'Avant-Projet + Signature des conventions SMAVAS/Exploitants riverains volontaires.
- ↪ Suivi de la Mission de Maîtrise d'œuvre ARTELIA sur le volet « Rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents » : Rédaction d'un avenant au marché pour redéfinir précisément le contenu de la future mission d'ARTELIA pour la suite du programme, à avoir une maîtrise d'œuvre axée sur le rétablissement de la continuité écologique de la Biesme et ses affluents + Lancement des Etude de Projet PRO et Constitution des dossiers règlementaires après réception des prestations de levés topographiques et d'études géotechniques.
- ↪ Suivi de la Maîtrise d'ouvrage du CD51 relatif au projet de « Rétablissement de la continuité écologique du ruisseau Le Court Ru (affluent de la Biesme) au droit du pont de la RD 63 » : Suivi de l'avancement du projet (relevés topo, diagnostic de l'ouvrage, ...) + Assistance Maîtrise d'œuvre du SMAVAS pour la rédaction des Dossiers règlementaires et du dossier de demande de subvention AESN du projet.
- ↪ Suivi et animation de l'avancée du volet « Reméandrage de la Biesme » : Suivi de la décision des élus locaux sur la poursuite du projet + Si soutien des élus, réunion de présentation du projet auprès des propriétaires et exploitants riverains concernés + Lancement des procédures d'échanges fonciers avec animation SAFER.
- ↪ Suivi de la mission de maîtrise d'œuvre CE3E relative au « Rétablissement de la continuité écologique de l'Aisne au droit des ouvrages de la ville de Sainte-Menehould » : Suivi de la Phase 2 – APD : Avant-Projet Détaillé + Lancement de la Phases 3 – MC1 : Constitution des dossiers règlementaires + Phase 4 – PRO : Etude Projet.
- ↪ Suivi de l'inventaire écologique (N+5) de la Zone humide de « Sébastopol » réalisé par CENCA : suivi des populations d'amphibiens, libellules, flore et habitats.

- ↪ Suivi de l'inventaire écologique avant travaux réalisé par le CENCA (amphibiens, libellules, flore et habitats) de certains sites concernés par le programme de création/restauration de frayères à brochets et de diversification de zone humides sur la vallée de l'Aisne en amont de Sainte-Menehould.
- ↪ Suivi de l'inventaire piscicole avant travaux réalisé par la FDPPMA 51 du programme de « Restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre »

■ **Travaux :**

- ↪ Réalisation des travaux de la 1^{ère} tranche du programme 2020-2021 de « Restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre » : Dossier de demande de subventions + Suivi de la procédure de DIG et d'Autorisation environnementale + Lancement de l'Appel d'offres et recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux + Maîtrise d'œuvre et suivi des travaux.
- ↪ Réalisation des travaux du projet en Co-Maîtrise d'ouvrage SMAVAS/FDPPMA51 de « création/restauration de frayères à brochets et de diversification de zone humides sur la vallée de l'Aisne en amont de Sainte-Menehould » : Signature des conventions avec les propriétaires riverains concernés + Rédaction de l'APD + Rédaction du Dossier réglementaire + Rédaction du dossier de demande de subventions + Lancement de l'Appel d'offres et recrutement d'une entreprise pour la réalisation des travaux + Maîtrise d'œuvre et suivi des travaux

➤ **Volet Suivi et animation :**

- ↪ Rédaction du 1^{er} Contrat Territorial « Eau et Climat ».
- ↪ Suivi des travaux réalisés sur la Bionne (2014-2016), l'Aisne en Meuse (2017-2018), les annexes hydrauliques de l'Aisne (2014-2015) : suivi des aménagements, évolution milieu (faciès d'écoulement, végétalisation, ...), fraie des truites et brochets, population d'amphibiens, ...
- ↪ Suivi du dossier relatif au busage de l'Ante dans le contournement de l'étang de Givry (suivi de l'évolution du dossier, possible recrutement d'un AMO par le SMAVAS et le Communauté de Communes de l'Argonne Champenoise).
- ↪ Animation et sensibilisation des riverains.
- ↪ Mise à jour du site internet.
- ↪ Veille technique et aide à la constitution de dossiers de réalisation de travaux d'intérêts particuliers.

➤ **Echéancier 2020 :**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Suivi Prestations Levés topo et Etudes géotechniques	■	■	■	■	■	■						
Maîtrise d'œuvre SMAVAS Programme « Mise en défens des berges des affluents de la Biesme »	■				■						■	■
Suivi de la Mission de Maîtrise d'œuvre ARTELIA « Rétablissement continuité écologique de la Biesme et ses affluents »	■	■					■	■	■	■	■	■
Suivi de la Maîtrise d'ouvrage CD 51 « Rétablissement continuité écologique du Court Ru (affluent Biesme) au droit du pont de la RD 63 » et Assistance Maîtrise d'œuvre pour rédaction dossiers réglementaires et subventions										■	■	■
Suivi et Animation « projet de réméandrage de la Biesme »	■									■	■	■
Suivi de la Mission de Maîtrise d'œuvre CE3E « Rétablissement continuité écologique de l'Aisne dans Sainte-Menehould »	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Suivi des inventaires écologiques « ZH Sébastopol + Auve et Yèvre + AH Aisne »	■	■	■	■	■	■	■					
Maîtrise d'œuvre SMAVAS et Réalisation des travaux de la Tranche n°1 du programme de « Restauration hydromorphologique et rétablissement de la continuité écologique de l'Auve et de l'Yèvre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
Maîtrise d'œuvre SMAVAS/FDPPMA51 et Réalisation des travaux du programme de « création/restauration de frayères à brochets et de diversification de zone humides sur la vallée de l'Aisne en amont de Sainte-Menehould »	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
Maîtrise d'œuvre SMAVAS « Travaux d'entretien 2019 »	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
Veille technique, suivis, conseils et communication	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Rédaction Contrat Territorial « Eau et Climat »				■	■					■	■	■